

L'ÉCOLE EN BREF

L'école nationale supérieure de Paris La Villette

L'école nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette (ENSAPLV) est la plus importante par le nombre de ses étudiants des 22 écoles d'architecture habilitées en France. Elle assume l'ensemble des missions dévolues aux écoles d'architecture, de la formation initiale à l'échange des savoirs et pratiques au sein de la communauté scientifique et culturelle internationale. C'est un établissement public à caractère administratif sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, direction de l'Architecture et du Patrimoine.

Le cursus

L'ENSAPLV délivre une formation à l'architecture articulée sur trois niveaux, Licence, Master et Doctorat, harmonisés sur le modèle européen (LMD). La formation en architecture dure normalement 5 ans au terme desquels est délivré un diplôme d'Etat d'architecte conférant grade de Master. Le cursus LMD remplace l'ancien cursus menant au diplôme d'architecte DPLG., caduc après le 31 décembre 2007.

L'offre diversifiée de formation à l'ENSAPLV prépare les étudiants à différents modes d'exercice de l'architecture. Elle s'inscrit également dans l'ouverture vers la recherche associée à l'enseignement supérieur et dans les formations post-master.

Recherche et débouchés

L'ENSAPLV abrite quatre formations de recherche habilitées. Ces équipes rassemblent une trentaine de chercheurs, dont neuf habilités à diriger des recherches (HDR). Ils contribuent par leurs publications au développement des connaissances, assurent l'initiation et la formation à la recherche des étudiants et encadrent les doctorants. Un parcours recherche et un Master recherche

permettent aux étudiants qui le souhaitent de s'orienter vers la préparation d'un doctorat.

L'international

L'ENSAPLV est une école profondément ouverte sur les relations internationales. Outre le nombre très important d'étudiants étrangers qu'elle accueille, elle entretient de longue date des relations suivies avec une centaine d'écoles d'architecture ou universités dans le monde. Ces partenariats se traduisent par des mobilités d'étudiants, des missions d'enseignants de courte durée qui permettent de créer ou de renforcer les relations institutionnelles et des ateliers internationaux de confrontation pédagogique pouvant donner lieu à des formations conjointes.

La communication

L'ENSAPLV dispose de différents outils de communication. Elle organise régulièrement des expositions et des cycles de conférences et mène une politique d'édition à travers les Éditions de La Villette, département de l'école qui publie chaque année une vingtaine d'ouvrages sur l'architecture et la ville.

L'ENSAPLV héberge également plusieurs associations dont les activités confortent ses actions pédagogiques.

L'organisation

L'ENSAPLV est gérée par un conseil d'administration, diverses commissions et une équipe administrative de 70 personnes. Elle met à la disposition de ses étudiants une série de supports pédagogiques : une bibliothèque, un centre de documentation, une videothèque, un pôle image, un atelier maquettes et une salle en libre-service informatique.

ACCUEIL

L'accueil principal de l'école est situé au 144 rue de Flandre 75019 Paris - sur la gauche de l'entrée de l'école. L'école est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 22h et le samedi de 9h à 19h.

Les autres missions de l'accueil :

- distribution des plaquettes des programmes pédagogiques de tous les cycles et formations,
- mise à disposition des emplois du temps des cours et des enseignants,
- distributeur de cartes de photocopie (une carte coûte 4,50 € pour 50 photocopies),
- mise à disposition de deux photocopieurs à carte,
- casiers de l'ensemble des enseignants,
- gestion des objets trouvés...

Équipe : Patricia Fred, Kassimi Baba Meité, André Bapin, Hammar Djenhia, Francis Gorain, Guglielmo Mazzocchi, Laurent Sonnevile, David Teinreiro – Tel. : 01 40 65 23 00

ACTIVITÉS NAUTIQUES

Diverses activités nautiques sont proposées par l'ENSAPLV :

- entraînement d'hiver de canoë sur le bassin de la Villette,
- pratique de la voile et initiation à la navigation de croisière sur le catamaran de 9 m construit par des étudiants de l'EnsaplV, le « Galant Rival », basé sur la Rance à Saint-Malo,
- participation chaque année de l'école à la course de voile organisée par l'EDHEC,
- en mai, découverte en canoë de la lagune et de Venise à l'occasion de la Vogalonga, voyage pédagogique avec forte activité « aquarelle » (40 étudiants).

Contact : François Philippe, enseignant de l'école

Tel. : 06 07 52 05 27

A

A

ADRESSE

L'école nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette possède des locaux sur trois sites différents.

Administration, services généraux et techniques, salles de cours :

144 avenue de Flandre - 75019 Paris

Tel. : 01 44 65 23 00 – Télécopie : 01 44 65 23 01

Service informatique et libre service informatique :

11 rue de Cambrai, 75019 Paris – Tel. : 01 40 05 56 44

Libre service informatique : Tel. : 01 40 05 56 52

Courriel : claud.lebrun@paris-lavillette.archi.fr

Laboratoire et équipes de recherche :

118 /130 avenue Jean Jaurès, 75019 Paris – Tel. : 01 53 72 84 50

Site Internet de l'école : www.paris-lavillette.archi.fr

AFFICHAGE

Toutes les informations relatives aux enseignements et aux enseignants (cours, déplacements, jurys...) sont affichées sur les panneaux, face à l'accueil, à l'extérieur.

Chacune des formations présentes est identifiée d'une couleur différente :

Cycle Licence : bleu

Cycle Master : jaune

Post Diplôme : DSA – DPEA - HMONP - DOCTORAT : vert

Les informations concernant la vie étudiante se trouvent face à l'atelier de reprographie ou à la cafétéria.

Les informations relatives à l'actualité architecturale (colloques, expositions, conférences) se situent sur le panneau face à l'accueil.

NB : Pour les petites annonces, il est recommandé de bien les dater car la durée d'affichage est d'un mois. Le panneau se situe à côté du local de l'association la Villette étudiante au rez-de-chaussée – Atrium.

AIDES FINANCIÈRES

Les étudiants peuvent bénéficier de différentes aides personnalisées.

AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT - APL

Elle est calculée en fonction des ressources de l'étudiant, du nombre de personnes composant le foyer et du montant du loyer. Elle est versée directement au propriétaire qui la déduit du montant du loyer. Les étudiants français ou étrangers peuvent en bénéficier s'ils habitent un logement conventionné, c'est-à-dire un logement dont le propriétaire ou l'organisme a passé une convention avec l'état (HLM...). Le montant moyen de l'APL se situe entre 77 € et 230 € environ par mois.

Site internet : www.caf.fr

ALLOCATION LOGEMENT

Contact : Bureau de caisse des allocations familiales rattaché à votre domicile

Site internet : www.caf.fr

ALLOCATION LOGEMENT À CARACTÈRE FAMILIAL – ALF

Cette allocation est à caractère familial ; elle concerne les étudiants ayant des enfants à charge.

ALLOCATION LOGEMENT À CARACTÈRE SOCIAL – ALS

Elle est ouverte à toute personne ayant une charge de loyer. Elle est versée directement au locataire. Attention, si vous vivez en colocation, vous devez demander que le nom de tous les occupants figurent sur le bail afin qu'ils bénéficient chacun de l'ALS. Dès que vous avez signé votre bail, faites une demande d'allocation logement à votre caisse d'allocations familiales (CAF), c'est elle qui gère les demandes d'APL et d'ALS.

L'ALS est l'aide la plus souvent accordée : elle concerne les

A

logements non conventionnés (foyers, cités U mais aussi appartements, studios). Son montant varie en moyenne de 16 € à 168 € environ par mois. Mais il faut que votre habitation réponde à des normes minimales de superficie (9 m² au minimum si vous êtes seul, 16 m² pour un couple, 7 m² par occupant supplémentaire) et de confort (une arrivée d'eau potable, un moyen de chauffage, un évier et un WC).

Site internet : www.caf.fr

ALLOCATIONS D'ÉTUDES

Des allocations d'études peuvent être versées aux étudiants sous certaines conditions.

ALLOCATION D'ÉTUDES - CNASEA

Le CNASEA est un organisme qui peut attribuer une allocation d'études aux étudiants inscrits en cycle Master sous condition de trois années d'activités salariées. La demande doit être faite entre le mois de juin et le mois de septembre.

Contact : Catherine Comet, responsable du service de la Pédagogie et de la vie étudiante – Administration – 3ème étage

Tel. : 01 44 65 23 12

Courriel : catherine.comet@paris-lavillette.archi.fr

ALLOCATION - FONDS D'AIDE À LA VIE ÉTUDIANTE - FAVE

Ce fonds provient de la cotisation obligatoire des étudiants dans tous les établissements d'enseignement supérieur publics. Il leur revient sous forme d'aide sociale individualisée (une partie du fonds est redistribuée par l'assistante sociale) ou sous forme d'aide à des activités collectives étudiantes. La demande de cette aide exceptionnelle doit être adressée par écrit au directeur de l'école.

Contact : Danielle Boulard – Administration 3ème étage

Tel. : 01 44 65 23 26

Courriel : danielle.boulard@paris-lavillette.archi.fr

ALLOCATION DE FORMATION DE RECLASSEMENT – AFR

Cette allocation peut être accordée aux étudiants inscrits à l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE).

ALLOCATION DE FORMATION DE RECLASSEMENT - RSP

Cette allocation succède aux allocations de formation de reclassement – AFR – dès lors qu'un étudiant a épuisé ses droits.

ANCIENS ÉLÈVES voir OBSERVATOIRE DES DÉBOUCHÉS

ARCHISCOPIE

Un périodique édité par la Cité de l'architecture et du patrimoine pour être au courant des grands et petits rendez-vous de la culture architecturale. Neuf mensuels par an d'octobre à juin. Abonnement étudiants : 29 €. Archiscopie peut être consulté au centre de documentation.

ASSISTANTE SOCIALE

L'assistante sociale peut vous venir en aide pour des difficultés d'ordre personnel, familial ou social. Elle instruit les demandes d'aides financières sur le Fonds de solidarité universitaire (FSU). Ce fonds permet d'attribuer des aides ponctuelles, sous forme de prêts sur bourse ou de dons, aux étudiants se trouvant temporairement en difficulté financière. Les dossiers sont examinés par une commission paritaire sociale. Les dons et les prêts sont attribués sur critères sociaux et universitaires déterminés en Conseil d'Administration du Crous.

Contact : Mme Zedadka, sur rendez-vous à
l'École nationale supérieure des Beaux-Arts
14 rue Bonaparte - 75006 Paris
Tel. : 01 47 03 50 50

A

A

ASSOCIATIONS

Il existe de nombreuses associations dans l'école. Elles sont gérées par des étudiants ou des enseignants bénévoles. Certaines associations possèdent des locaux dans l'école et perçoivent des subventions de l'ENSAPLV, votées en Conseil d'Administration sur présentation d'un budget de fonctionnement.

ASSOCIATION ARCHITECTURE & DÉVELOPPEMENT

Créée en 1997, A&D a pour objet le renouvellement d'une pensée de l'intervention architecturale qui tienne compte des pratiques et des besoins exprimés par les acteurs émergents dans les pays du Sud. Parallèlement, elle s'emploie à favoriser des passerelles entre le monde universitaire et l'exercice professionnel. Toutes ces activités de terrain intègrent une forte dimension pédagogique. Elle contribue ainsi à l'émergence d'un réseau de compétences spécialisées dans l'architecture et l'urbain, à travers la capitalisation d'expériences, l'animation d'événements, la formation, la sensibilisation, l'organisation d'échanges Nord/Sud et Sud/Sud sur les pratiques professionnelles, l'appui technique, organisationnel et institutionnel des acteurs.

A&D peut offrir des bourses de mobilité aux étudiants souhaitant effectuer un travail de terrain à l'étranger pour leur mémoire de fin d'études. A&D en collaboration avec son réseau de partenaires propose des stages pour des étudiants en fin de cursus ou de jeunes professionnels. Elle recrute des volontaires pour assurer des missions de courtes et de moyennes durées à l'étranger et accueille toutes les personnes désireuses de s'investir dans ses activités.

Contact : Ludovic Jonard, enseignant de l'école, délégué général
Tel. : 01 46 07 43 20

Site internet : www.archidev.org – courriel : archidev@archidev.org
Newsletter : <http://www.archidev.org/newsletter/>

ASIA LINK voir CENTRE DE RESSOURCES ASIA LINK

ASSOCIATION CENTRE PARTIR

Le Centre Partir (Patrimoine architectural rural, techniques d'identification et de restauration), Organisme partenaire de l'ENSAPLV, a pour objectif de former les architectes à l'intervention sur le bâti rural ancien (restauration, réhabilitation, aménagement des espaces villageois, valorisation des paysages traditionnels). Il offre aux étudiants des écoles d'architecture de France et d'Europe la possibilité de faire des stages dans de bonnes conditions d'encadrement et de rémunération dans ce champ d'activité professionnelle. Près de 1800 étudiants et jeunes architectes ont, à ce jour, fréquenté les stages de sensibilisation en antennes pédagogiques régionales, les ateliers de pratique opérationnelle et les stages professionnels de spécialisation.

Contacts : Hervé Fillipetti, enseignant de l'école

Téléphone/Télécopie : 01 53 72 84 54

ASSOCIATION DIDATTICA

Didattica travaille à la croisée de l'architecture, de l'éducation et de la démocratie et organise notamment des actions de sensibilisation à l'architecture en milieu scolaire. Le projet associatif de Didattica est rythmé en trois temps : un temps d'intervention pédagogique et politique (dans des institutions de service public comme une école, un hôpital psychiatrique ou une prison et dans la société civile comme une association ou un collectif) ; un temps de fabrication d'objets destinés à la transmission de ces expériences (livres et DVD) ; et un temps de réflexion collective (séminaires et rencontres.

Contacts : Nabiha Briki-Mossim, Karine Durand, Léa Longeot, Elise Macaire

Tel. : 01 44 65 23 65 – Courriel : elise.macaire@wanadoo.fr

Site internet : <http://didattica.reseau2000.net>



A

ASSOCIATION - LA VILLETTE ÉTUDIANTE

L'association a pour vocation d'agrémenter la vie étudiante au travers de spectacles, de conférences, d'expositions, de rencontres. Elle contribue par son soutien à la réalisation de projets d'étudiants. Le bureau des élèves invite tous les étudiants à venir discuter des divers problèmes rencontrés dans l'école ainsi que de problèmes d'ordre pratique, de logements ou administratifs. Le local de l'association étudiante se trouve au rez-de-chaussée près de l'atrium ; il est ouvert à tous et une permanence hebdomadaire est assurée. Tout un chacun peut devenir un membre actif et productif !
Contact : Alice Rechemann, présidente de l'association
Téléphone/Télécopie : 01 44 65 23 73
Courriel : bde@paris-lavillette.archi.fr

ASSOCIATION - PASSERELLE V

Passerelle V, association loi 1901, est une junior entreprise à but pédagogique et économique. Elle aide les étudiants inscrits à l'ENSAPLV à compléter et prolonger l'enseignement reçu à l'école. Il est possible pour les étudiants de l'ENSAPLV de passer par des conventions d'études Passerelle V pour effectuer leur mise en situation professionnelle dans le cadre de leur habilitation HMONP (dans la limite d'un contrat Passerelle V de 6 mois). Pour plus d'information, contactez l'association.

Permanences : mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 16h30 au rez-de-chaussée après l'association la Villette étudiante.

Elle s'adresse :

- aux étudiants ayant déjà une ou plusieurs expériences professionnelles en agence (par le biais de stages par exemple),
- aux étudiants faisant leur stage obligatoire de Master et ayant négocié avec leur entreprise une compensation financière égale ou supérieure à celle du SMIC,
- aux agences d'architecture ou autre qui souhaitent continuer à travailler avec un étudiant après la fin de son stage,

- aux agences ou autres qui souhaitent rémunérer de façon ponctuelle un étudiant pour une mission spécifique dans l'entreprise, selon ses compétences et les prix pratiqués par Passerelle V.

Contacts : Antoine Cathala, président - Claire Gasse, gestion administrative - Marianne Geenen, secrétaire - Léo Lartigue, trésorier

Tel. : 01 44 65 23 32 et 06 60 99 79 64.

Courriel : passerelle.v@paris-lavillette.archi.fr

ASSOCIATION - PÉDAGOGIES ARCHITECTURES

Cette association a pour objectif le développement de la sensibilisation à l'architecture, à la ville et à l'environnement en milieu scolaire et en direction de la société ; en favorisant notamment les actions à caractère participatif. L'association développe des activités de formation de recherche, de pratiques opérationnelles, d'organisation de stages et d'encadrement de travaux d'étudiants notamment en partenariat avec les écoles d'architecture.

Contacts : Marc Bourdier et Christophe Vallecillo, enseignants de l'école

Courriel : pedagogies-architectures@club-internet.fr

ATELIER MAQUETTES

L'atelier maquettes est un lieu permettant aux étudiants de réaliser toutes sortes de projets : maquettes, réalisations artistiques ou techniques personnelles... Il est ouvert : tous les jours de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h (sauf le lundi matin) et le samedi de 10 h à 13 h. Il se situe au rez-de-chaussée – escalier 10.

Contact : Frédéric Durand, enseignant de l'école -

Tel. : 01 44 65 23 44

Courriel : frederic.durand@paris-lavillette.archi.fr

A

A

ATELIER PHOTO

L'atelier photo a pour but d'aider les étudiants à pratiquer la photographie, et ce dès la première année de leurs études. L'atelier photo tend à soutenir l'étudiant dans sa démarche, en mettant à sa disposition du matériel et des espaces adaptés à la réalisation de projets incluant l'image photographique.

À l'instar des grandes écoles de photographie, l'atelier photo de l'ENSAPLV, en accord avec l'équipe pédagogique, préserve son laboratoire noir et blanc. L'argentique permet de bien aborder les problématiques propres à la photographie. L'apprentissage des composantes techniques passe par le « faire » et l'expérimentation, c'est ce que veut proposer l'atelier photo. Celui qui l'expérimentera forgera son regard pour produire ses images, mais aussi comprendre celles des autres.

Des initiations au tirage et à la prise de vue seront proposées dans les mois à venir. Si vous êtes intéressé, merci de l'indiquer au responsable de l'atelier ou au moniteur qui notera vos coordonnées afin de vous tenir informé. Des ateliers plus spécifiques seront mis en place ultérieurement, tels que Technique de numérisation, suivi d'impression et tirage ; Reportage à la chambre grand format et moyen format 6x6 ; Notions d'histoire de la photographie en lien avec l'architecture.

Fonctionnement (sur rendez-vous) :

- Prises de vue : maquettes, objets, plans...

L'atelier photo met à disposition des étudiants, des appareils photographiques argentiques et numériques, des éclairages, des fonds (noir ou blanc), un statif de reproduction.

- Laboratoire Développement et tirage N&B

4 laboratoires à disposition des étudiants. Produits de développement pour films/papier noir et blanc et filtres multigrades sont fournis par l'école. Le papier photographique est à la charge de l'étudiant. Pensez à apporter un tissu chiffon toujours utile au labo !

Le développement et le tirage des négatifs couleurs ne peuvent se faire au labo.

- Numérisation de films (diapos et négatifs couleur et noir et blanc format 24x36)

- Prêts à la journée, deux journées ou week-end : appareil numérique, pied photo, appareil 24x36

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi, 10 h - 18 h.

Fermeture du laboratoire photo le mardi (cours photo).

Localisation : escalier 003, rez-de-chaussée

Contact : Hervé Jezequel, responsable - Tel. : 01 44 65 23 40

Courriel : herve.jezequel@paris-lavillette.archi.fr

ATELIER DE REPROGRAPHIE

L'atelier de reprographie est réservé uniquement aux tirages de cours et pour les travaux des services administratifs. Toutes les demandes de tirage doivent être accompagnées d'un « bon de commande de tirage » signé par l'enseignant ou la personne, responsable du service administratif demandeur.

Situation : rez-de-chaussée - escalier 4

Contact : René Steimetz - Tel. : 01 44 65 23 42

ATTESTATION D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE OU CERTIFICAT DE SCOLARITÉ

Au moment de votre inscription administrative, une attestation d'inscription, valable du 1er octobre au 30 septembre vous est remise permettant un grand nombre de démarches. C'est un document officiel qui témoigne de votre statut d'étudiant. Il est recommandé d'en faire des photocopies et de garder l'original.

Contact : Service de la pédagogie et de la vie étudiante

Administration - 3ème étage

A

ATTESTATION D'INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE

L'attestation d'inscription pédagogique contient tous les enseignements dans lesquels un étudiant est inscrit.

Contact : Service de la pédagogie et de la vie étudiante
Administration - 3ème étage

ATTESTATION DE BOURSES D'ÉTUDES

Tout étudiant ayant obtenu une bourse ou boursier de l'année universitaire en cours peut demander une attestation au service des bourses.

Contact : Danielle Boulard – Administration - 3ème étage
Tel. : 01 44 65 23 26
Courriel : danielle.boulard@paris-lavillette.archi.fr

ATTESTATION DE DIPLÔME

Après chaque cycle accompli, le service de la pédagogie et de la vie étudiante délivre à l'étudiant une attestation de fin de cycle. Elle permet éventuellement d'obtenir des équivalences dans le cas d'un changement d'orientation.

Contact : Service de la Pédagogie et de la vie étudiante
Administration - 3ème étage

ATTESTATION PROVISOIRE DE DIPLÔME TFPE - PFE

Une attestation de diplôme est délivrée dans les quatre semaines qui suivent la soutenance de votre travail personnel, à condition que votre cursus soit complet (stage y compris).

Contacts : Annie Belleselve et Agnès Mirandel, service de la Pédagogie et de la vie étudiante - Administration - 3ème étage
Tel. : 01 44 65 23 17 et 23 18
Courriel : annie.belleselve@paris-lavillette.archi.fr et
agnes.mirandel@paris-lavillette.archi.fr.

AUDIOVISUEL

Le studio vidéo est un carrefour de communication et d'échanges entre l'équipe enseignante et les étudiants. Il représente par ses outils un lieu d'expérimentation, de découverte, d'écriture de l'espace, un langage en perpétuelle évolution accentuée depuis par l'importance des nouvelles technologies qui nous ouvrent au numérique et au brassage de tous les supports.

Il existe plusieurs types de fonctionnement du service, avec des degrés différents d'ouverture aux étudiants de l'école (sur réservation, au minimum, 15 jours à l'avance) :

- en articulation avec des unités d'enseignement,
- dans le cadre d'un laboratoire d'approfondissement des projets (ouvert à tous les enseignants et à tous les étudiants sur projet précis),
- assistance pédagogique (caméras, bancs de montage numériques, prises de son notion d'éclairage, etc.),
- formations sur les logiciels de montage numérique organisées pour les modules et les unités d'enseignements (d'autres sessions peuvent être programmées à la demande des étudiants),
- prêt de matériel : prise de son, caméra Hi 8, casques, caméras DV, micros, caméras SUPER 8, mi ni disques... (prêt de 48h).

Afin d'éviter tout problème de présentation (rendu des travaux pédagogiques, exposition), s'appuyant sur des supports de type CD, DVD... , il est conseillé de compresser vos travaux en Mpeg2.

Prêt du matériel : lundi au jeudi : 14 h 30 à 17 h ; vendredi : 10 h à 12 h 45.

NB : Les consommables sont à la charge des étudiants (cassettes, DVD, CD, MD audio)

Localisation : escalier 11 — 1er étage

Contacts : Jean-Luc Poupas - coordinateur, Alain Chalu,

Marcelo Mendoza - Tel. : 01 44 65 23 47

Heures d'ouverture :

lundi : 14h - 18h ; mardi : 10h - 13h / 14h - 18h ; mercredi : 10h - 13h / 14h - 17h ; jeudi : 10h - 13h / 14h - 18h ; vendredi : 10h - 13h

B

BIBLIOTHÈQUE

Le fonds est en accès libre et la consultation des ouvrages est ouverte à tous, mais le prêt est réservé aux étudiants inscrits à l'école (sur présentation de la carte d'étudiant). Vous trouverez à la bibliothèque environ 24 000 ouvrages en accès libre et en prêt à l'extérieur, les travaux personnels de fin d'études soutenus à l'école TPE (environ 7 200), ainsi que les DEA - CEEA (380) et les mémoires de 5e année (1 000) (en consultation uniquement sur place). Le fonds documentaire est interrogeable via Internet sur le site Web de l'école (rubrique services « bibliothèque »). Le catalogue informatisé permet d'effectuer réservations d'ouvrage et suggestions d'acquisition. Deux photocopieuses A3 et A4 sont disponibles. Heures d'ouverture : De 14 h à 19 h le lundi et de 11 h à 19 h du mardi au vendredi.

La bibliothèque est située escalier 0 A - 2e étage

Contacts : Laurence Bizien, Rosine Cohu (coordinatrices),
Christiane Borie, Vazoumana Meité Tel. : 01 44 65 23 30 / 23 31

BI-CURSUS ARCHITECTE INGÉNIEUR

En partenariat avec l'ESTP (École spéciale des travaux publics du bâtiment et de l'industrie), l'ENSAPLV propose aux étudiants qui s'inscrivent en première année une double formation d'architecte et d'ingénieur qui permet d'obtenir un niveau bac+7 les deux diplômes d'ingénieur du bâtiment et d'architecte d'État. Dans le cadre de ce bi-cursus, les étudiants en architecture suivent parallèlement à leur formation en Licence et Master d'architecture, une formation scientifique et technique complémentaire, répartie sur les cinq ans, qui leur permettent d'atteindre le niveau d'admis sur titre en deuxième année de l'ESTP option bâtiment. A titre d'information, un bicursus ingénieur/architecte est proposé aux élèves-ingénieur de l'ESTP en 1ère année de la section bâtiment. Les durées sont identiques : 2 ans de classe préparatoire, 3 ans à l'ESTP avec formation complémentaire à l'ENSAPLV, et 2 ans de Master à

l'ENSAPLV.

Contacts ENSAPLV :

Jean-Marie Périn, enseignant de l'école

Courriel : jmperin@paris-lavillette.archi.fr

Jean-Pierre Franca enseignant de l'école

Courriel : jpfranca@paris-lavillette.archi.fr

Contact ESTP : Adriana Miri (enseignante) - miri@profs.estp.fr

ou site internet : <http://www.estp.fr>

BOURSES D'ÉTUDES SUR CRITÈRES SOCIAUX

Les étudiants qui entreprennent des études d'architecture et qui désirent recevoir une bourse d'études du ministère de la culture et de la communication pour l'année universitaire peuvent retirer le dossier de demande de bourse à partir du début du mois de mai. Ils devront déposer ce dossier rempli et complété de toutes les pièces justificatives avant le 20 juillet.

Les conditions d'obtention d'une bourse d'études dépendent :

1- De l'âge : Lors de la première demande d'attribution d'une bourse sur critères sociaux. Les étudiants doivent être âgés de moins de 26 ans au premier octobre de l'année universitaire pour laquelle la bourse est demandée. La période de service national et une année par enfant élevé prolongent la limite d'âge. Les candidats entrés dans une école d'architecture en application de l'article 3 du décret relatif à la validation des acquis professionnels bénéficient d'un report de deux années.

2- D'un certain nombre de critères sociaux

NB : Il n'y a pas de transfert de dossier entre le ministère de l'Éducation Nationale et le ministère de la culture et de la communication. Un dossier spécifique doit donc être constitué à l'école d'architecture de Paris la Villette et remis complété avant le 20 juillet.

Contact : Danielle Boulard – Administration 3ème étage – bureau 2

Tel. : 01 44 65 23 26 Courriel : danielle.boulard@paris-lavillette.archi.fr

B

BOURSES ERASMUS DE LA VILLE DE PARIS

Des aides sont accordées aux étudiants effectuant une mobilité au titre du programme Erasmus. Critères d'attribution : justifier de revenus inférieurs à un certain plafond (exemple en 2007 : quotient familial inférieur à 17 500 € calculé sur la base de l'avis d'imposition 2006 de l'étudiant ou de ses parents s'il leur est rattaché).

Contact : Service des Relations internationales - Administration
3ème étage - Tel. : 01 44 65 23 19 ou 01 44 65 23 27

BOURSES ET PRÊTS - CONSEIL GÉNÉRAL - MAIRIE DE PARIS

Des bourses d'études, des prêts d'honneur ou encore des aides exceptionnelles peuvent être accordées ponctuellement. Elles sont attribuées après étude des ressources aux étudiants (autour de 25 ans) de nationalité française domiciliés dans le département ou résidant chez leurs parents (ils doivent également habiter dans le département).

Coordonnées : Place de l'Hôtel de ville, 75001 Paris
Tel. : 01 42 76 40 40

BOURSES INTERNATIONALES DE LA VILLE DE PARIS

Les conseils régionaux ou généraux, et les mairies peuvent accorder des aides aux étudiants en difficulté. Réservées aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de la région concernée, ces aides concernent dans la plupart des cas des études ou des stages à l'étranger.

Des bourses internationales de la Ville de Paris sont ouvertes aux étudiants effectuant un séjour d'études hors Union européenne.

Elles sont exclusives de toute autre aide à la mobilité et sont destinées aux étudiants de niveau bac + 4 au moins dont le projet pédagogique est lié au domaine de la ville. Prendre contact avec le service des relations internationales.

Coordonnées : Place de l'Hôtel de ville, 75001 Paris
Tel. : 01 42 76 40 40

BOURSES SUR CRITÈRES UNIVERSITAIRES (DPEA, DSA)

Les bourses sur critères universitaires sont des aides contingentées octroyées sur la base des résultats universitaires complétées par l'analyse de critères sociaux. Elles sont attribuées dans le cadre d'un contingent annuel mis à la disposition des écoles nationales supérieures d'architecture (5 bourses par formation). Ces bourses sont accordées aux étudiants les plus méritants et, en priorité, à ceux qui répondent aux critères d'attribution d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux.

Contact : Nicole Ajarraï – Administration - 3ème étage

Tel. : 01 44 65 23 45

BOURSES A LA MOBILITÉ DU CONSEIL RÉGIONAL ÎLE-DE-FRANCE

Ces bourses d'étude à la mobilité sont ouvertes à tout étudiant, indépendamment de sa nationalité et du lieu de destination. Elles peuvent être cumulées avec d'autres bourses mais sont attribuées néanmoins en nombre très limité.

Critères d'attribution : effectuer un séjour d'études ou un stage d'une durée de 3 mois minimum et de 10 mois maximum, justifier de revenus inférieurs à un certain plafond (exemple en 2007 : quotient familial inférieur à 14 593 € calculé sur la base de l'avis d'imposition 2006 de l'étudiant ou de ses parents s'il leur est rattaché). Les appels à candidature interviennent deux fois par an :

- en avril pour les départs entre septembre et décembre,
- en novembre pour les départs entre janvier et juin.

Contact : Service des Relations internationales - Administration
3ème étage - Tel. : 01 44 65 23 19 ou 23 20 et 23 27

BOURSES SOCRATES/ERASMUS

C'est le volet consacré à l'enseignement supérieur du programme d'action communautaire dans le domaine de l'éducation. Les bourses visent à couvrir une partie des frais supplémentaires liés aux études à l'étranger, comme les frais de voyage, le coût de la

B

préparation linguistique ou le coût plus élevé de la vie dans le pays d'accueil.

Elles sont accordées aux étudiants de citoyenneté européenne.

Les bourses Erasmus portent sur la totalité de la période d'études à l'étranger compris entre 3 et 10 mois. Le nombre de mois de bourses ne peut excéder la durée du séjour prévue au contrat bilatéral signé entre l'université partenaire et l'ENSAPLV.

Le programme prévoit également des bourses de stage en organisme privé dans la communauté européenne (de trois à six mois).

Contact : Service des relations internationales - Administration
3ème étage - Tel. : 01 44 65 23 19 ou 23 20 et 23 27

Contact pour les stages : Céline Tegguer-Protat - Administration
3ème étage - Tel. : 01 44 65 23 15

BOURSES DE VOYAGE

Les bourses de voyage ne financent que les frais de déplacement. Elles peuvent être demandées par tous les étudiants de nationalité française devant effectuer un stage obligatoire d'un mois minimum à l'étranger dans le cadre de leurs études.

Les dossiers doivent être déposés deux mois avant le départ, pour les départs en avril, mai, juin (dépôt avant le 1^{er} mars) et en juillet, août, septembre et octobre (départ avant le 1^{er} juin.).

Un certificat de stage est obligatoirement demandé s'adresser au Crous - site internet : www.crous.fr.

BOURSES DIVERSES

Programme de bourses d'excellence

Site internet :

www.diplomatie.fr/education/eiffel_doctorat/index.html

Programme ARCUS Actions en régions de coopération universitaire et scientifique

Site internet :

www.diplomatie.fr/solidarite/appel_proposition/04/index.html

Boursiers Français à l'Étranger (BFE)
Site internet : www.egide.asso.fr/fr/programmes/bfe/

CABINE TÉLÉPHONIQUE

Une cabine téléphonique est à votre disposition au rez-de-chaussée de l'escalier 0A.

CAFETERIA

Elle est ouverte tous les jours sauf le samedi de 9h à 19h. Sous la responsabilité de Saïd Bencheraï, gérant, la cafétéria permet une restauration rapide. C'est aussi un lieu de rencontre et de convivialité. Le bar est tenu par des étudiants ou étudiantes exclusivement de l'école qui sont là pour vous accueillir et vous servir. À vous en retour, d'avoir le souci du lieu et de son respect. Il est interdit de fumer dans la cafétéria.

Contact : Saïd Bencheraï, gérant - Tel. : 01 44 65 23 72

CARTE D'ÉTUDIANT

Lors de l'inscription administrative et du paiement des droits, une carte est remise à chaque étudiant. Cette carte permet l'accès aux locaux de l'école, de bénéficier des différents services de l'école (prêts de bibliothèque, documentation, vidéothèque, accès au libre service informatique ou prêt de matériel photo et vidéo). En cas de perte de votre carte, le premier duplicata est gratuit. Si vous perdez à nouveau votre carte, le coût du second duplicata est de 10 € (droit défini et voté en Conseil d'Administration).

Contacts : Administration - 3ème étage

CARTE DE SÉJOUR

Renseignements téléphoniques : Tel. : 01 53 71 51 68
ou site internet : www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr

C

C

CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE

Cette carte est indispensable pour faire valoir vos droits d'assurance maladie dans les pays de la communauté européenne. Pour la faire établir, contacter soit :

- la LMDE – site internet : <http://www.lmde.com/>
- la Smerep – site internet : <http://www.smerep.fr>

CARTE IMAGINE R

Cette carte vous donne la possibilité de voyager dans les transports d'Île-de-France dans les départements 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95 dans le métro, bus, tram, train, RER (sauf Orly val et Allobus CDG). Pour bénéficier de l'abonnement imagine R, il faut avoir moins de 26 ans au 01/09/07 et être étudiant.

Site internet : <http://www.imagine-r.com>

CARTE INTERNATIONALE D'ÉTUDIANT

Cette carte peut permettre des réductions au titre d'étudiant si vous vous trouvez dans un autre pays.

Pièces à fournir : justificatif de la qualité d'étudiant - photo d'identité
Montant des droits : 12 € sur place ou 13 € par correspondance.

Contact : Crous, 36 avenue Georges Bernanos - 75005 Paris

Tel. : 01 40 51 55 55 – Site internet : www.isic.tm.fr

ou Otu-voyage 129 avenue Saint-Martin - 75004 PARIS

Tel. : 01 49 96 96 49

CAUE - CONSEILS D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Les Caues sont des associations ayant pour vocation la promotion de la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Ils assurent des missions de service public financées par les départements.

Les Caue organisent tout au long de l'année des conférences et des expositions.

Contact : Fédération nationale des CAUE
22 rue du Commandeur – 75014 Paris
Tel. : 01 43 22 07 82 – Courriel : fncaue@fncaue.fr
Site internet : <http://www.fncaue.fr>

CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION JEUNESSE - CIDJ

Le CIDJ est une association qui accueille et informe gratuitement les jeunes, sur tous les sujets relatifs à la formation, les voyages, les jobs saisonniers, la santé....

Localisation : 101 quai Branly, 75015 Paris - Tel. : 01 44 49 12 00
Site internet : www.cidj.com

CENTRE DE DOCUMENTATION

Le centre de documentation est ouvert à tout public.

Le prêt à domicile ne peut excéder 8 jours pour les revues. Il est réservé aux étudiants, sur présentation de la carte d'étudiant et aux enseignants de l'école.

Des photocopieuses sont disponibles en libre service pour usage interne. Les cartes sont délivrées par un distributeur situé à l'accueil. Ces cartes sont valables pour la photocopieuse et la tireuse de plan situées également à l'accueil. Un scanner A3 est également disponible.

Le centre de documentation est situé escalier 0B- 2e étage.

Le service est ouvert : du lundi au vendredi de 10 h à 18 h — le mercredi de 14 h à 18 h

Contacts : Didier Tourade, coordinateur

Courriel : dtourade@paris-lavillette.archi.fr

Sylviane Cédia, courriel : sylviane.cedia@paris-lavillette.archi.fr

Tel. : 01 44 65 23 36 ou 23 37

C

C

CENTRE DE RESSOURCES - ASIA LINK

Chine

Le programme ASIA LINK (2001-2007) soutient la coopération entre l'Union européenne et l'Asie dans le domaine de l'enseignement supérieur. Son objectif est la formation de ressources humaines hautement qualifiées en Asie par le développement de projets communs entre les institutions d'enseignement supérieur et l'encouragement à la mobilité des enseignants et des étudiants entre les deux continents... Pour en savoir plus, aller sur le site Internet de l'école rubrique : l'international

Contact : Arnaud Laffage, enseignant de l'école

Courriel : alaffage@paris-lavillette.archi.fr

Inde

Le projet et en partenariat avec :

Cambridge University, UK

Rizvi College of Architecture, Mumbai, India

Centre for Environment Planning and Technology, Ahmedabad, India

Le projet a été financé par la Commission Européenne

Contact : Ludovic Jonard, enseignant de l'école

Site internet : <http://www.archidev.org/>

CENTRE DE RESSOURCES - LABORATOIRE D'ACOUSTIQUE ET MUSIQUE URBAINES LAMU

Le LAMU a pour objectif de développer une étude de l'environnement sonore urbain dans le cadre d'une musicale de l'espace. Outre le cours Acoustique esthétique, le LAMU propose un temps/espace d'accompagnement dans la réalisation de projets pédagogiques se proposant d'intégrer les orientations de sa recherche.

Contact : Guillaume Billaux , enseignant de l'école

Courriel : guillaume.billaux@paris-lavillette.archi.fr

Tel. : 01 44 65 23 60

CENTRE SUD

Centre Sud est un lieu de pédagogie, de recherche sur l'architecture et les situations urbaines de développement au Sud comme au Nord. Il a pour vocation de favoriser les échanges entre étudiants, professionnels et chercheurs, à travers une permanence, et un centre de documentation.

Activités du Centre SUD :

- Créer un espace de croisement et de réflexion autour des enseignements.
- Offrir une permanence et un centre de documentation pour l'appui aux étudiants.
- Organiser des séminaires et des suivis de travaux transversaux, destinés à favoriser l'échange et le débat entre étudiants, professionnels et enseignants partageant les mêmes centres d'intérêt et préoccupations critiques en matière d'intervention architecturale et urbaine.
- Mettre en réseau les écoles d'architecture, d'urbanisme et les différentes universités ainsi que des professionnels.
- Favoriser une culture professionnelle de l'écoute, du respect citoyen et de l'évaluation de projets, de politiques et de situations urbaines.

Contact : Agnès Deboulet, enseignante de l'école

Tel. : 01 42 09 71 25 - Site internet : www.centresud.info

CENTRES DE SANTÉ

SIUMPPS est une équipe inter-universitaire de la médecine préventive des étudiants. Consultation gratuite sur rendez-vous.

Coordonnées :

Centre Pierre Mendès France : 90 rue de Tolbiac, 75013 Paris bureau A 402 – Tel. : 01 44 07 89 50 - Courriel : siumpps@univ-paris1.fr

Centre Saint-Jacques : 26 rue du faubourg Saint-Jacques, 75014

Paris Tel. : 01 44 07 08 15 – RER : Port-Royal - Métro : Saint-

Jacques - Bus 38, 83 et 91

Centre Hostater : 24 rue de la Harpe, 75005 Paris

Métro Cluny-La Sorbonne

Centre Saint-Victor : 1 square de la Mutualité, 75005 Paris

Métro Maubert-Mutualité

Centre de santé Ipc : 6/14 rue Laperouse, 75116 Paris

Site internet : www.ipc-asso.com

Centres de soins de la Mairie de Paris : site internet : www.paris.fr

et le service d'action sociale – Tel. : 01 53 67 35 04 ou 05

CENTRES DE VACCINATION DE LA MAIRIE DE PARIS

Vaccination gratuite sur rendez-vous

Centre Charles-Bertheau : 15-17 rue Charles-Bertheau, 75013 Paris

Métro : Maison-Blanche – Tel. : 01 45 82 50 00.

CENTRES MÉDICO-SOCIAUX DE LA VILLE DE PARIS

Ils proposent aux jeunes de 16 à 25 ans des consultations gratuites de médecine générale, sur rendez-vous :

CMS Ridder : 3 rue Ridder, 75014 Paris – Tel. : 01 58 14 30 30

CMS Boursault : 54bis rue Boursault, 75017 Paris - Tel. : 01 53 06 35 60

Les BAPU (bureaux d'aide psychologique universitaires)

44 rue Henri-Barbusse, 75005 Paris – Tel. : 01 43 29 65 72

30 rue Pascal, 75005 Paris – Tel. : 01 43 31 31 32

20 rue Larrey, 75005 Paris – Tel. : 01 43 37 16 16

13 rue de la Grange-Batelière, 75009 Paris – Tel. : 01 47 70 70 32

50 rue de Ribeira, 75016 Paris – Tel. : 01 45 20 14 40

131 rue de Bagnolet, 75020 Paris – Tel. : 01 40 09 05 09

CITÉ DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Établie dans toute une aile du Palais de Chaillot, la Cité réunit le Musée des monuments français, l'Institut français d'architecture et l'École de Chaillot. A visiter : 8 000 m² de galeries permanentes sur huit siècles de création architecturale, dont une galerie d'architecture moderne et contemporaine avec de nombreuses

maquettes, dont la reconstitution à l'échelle 1 d'un appartement de l'Unité d'habitation de Marseille par Le Corbusier ; une grande bibliothèque d'architecture contemporaine ; une galerie d'expositions temporaires ; une galerie d'actualité et un auditorium de 280 places. Un lieu à fréquenter régulièrement.
Palais de Chaillot, place du Trocadéro, 75116 Paris.
Auditorium (ex-Cinémathèque) : 7 avenue Albert de Mun, 75116 Paris
Métro : Iéna ou Trocadéro
Tel. : 01 58 51 52 00 - Site internet : www.citechailot.fr

CERTIFICAT DE SCOLARITÉ

Lors de l'inscription administrative, un document récapitulatif des droits acquittés, de l'affiliation ou non à un centre de sécurité sociale ainsi que deux certificats de scolarités sont remis aux étudiants. Les certificats de scolarité témoignent de votre statut d'étudiant.
Contact : Service de la pédagogie et de la vie étudiante
Administration - 3ème étage

CHANGEMENT D'ADRESSE

Dans le cas d'un changement de vos coordonnées, vous devez les signaler à l'administration.
Contact : Service de la Pédagogie et de la vie étudiante
Administration - 3ème étage

CNASEA voir ALLOCATIONS D'ÉTUDES

CNOUS

Placé sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Centre national des œuvres universitaires et scolaires pilote le réseau des Crous. Son objectif est de donner à tous les étudiants les mêmes chances d'accès et de réussite dans l'enseignement supérieur en accompagnant leur vie quotidienne telle que : restaurants

C

universitaires ; bourses d'études ; offres de logement de particulier à particulier ; résidences universitaires ; services sociaux et médicaux ; activités culturelles et sportives ; offres d'emplois et antenne Anpe.

Coordonnées : 39 avenue Georges-Bernanos 75231 Paris Cedex 05
Tel. : 01 40 51 36 00 – Site internet : www.cnous.fr

COMMISSION DES BOURSES

Elle est chargée de l'application de la réglementation sur l'attribution des bourses d'études et décide également de l'attribution des aides individualisées aux étudiants.

COMMISSION CULTURELLE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE - CCST

Cette commission, composée majoritairement de personnalités choisies en raison de leurs compétences en matière d'enseignement de l'architecture, est placée auprès du ministre de la culture et de la communication pour fournir à ce dernier un avis sur les demandes d'habilitation des écoles d'architecture à délivrer les diplômes.

En tant qu'étudiant, vous pouvez en faire partie, voir : élections.

Pour en savoir plus – site internet :

<http://www.admi.net/jo/20050802/MCCL0500500A.html>

COMMISSION D'ORIENTATION

Elle organise une session d'orientation destinée aux étudiants à une inscription en 1^{ère} année des études d'architecture. Un dossier doit être constitué pour préparer un éventuel entretien. La commission formule un avis ou des recommandations quant à la réorientation d'un étudiant. À la fin de chaque semestre elle constate les acquis de l'étudiant et conseille ce dernier avant son passage dans le semestre suivant.

Son mode de fonctionnement et sa composition sont fixés par le Conseil d'Administration. Elle comprend entre autres deux enseignants désignés par le directeur et deux étudiants élus du CA.

COMMISSION DE LA PÉDAGOGIE ET DE LA RECHERCHE – CPR

Elle élabore les programmes d'enseignement sur les directives du conseil d'administration et donne son avis sur toutes les questions pouvant avoir une incidence en matière de recherche.

La CPR est composée du directeur de l'école et de dix à vingt enseignants de l'établissement désignés chaque année par le Conseil d'Administration en dehors de ses membres. Elle comprend également deux coordinateurs par cycle. Deux étudiants élus par leur collège peuvent prendre part au travail de cette commission. Site internet de l'école - rubrique - pratique/infospratiques.htm

COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES - CRI

Elle statue sur les dossiers de demande de mobilité des étudiants à l'étranger, dans le cadre des conventions de type Erasmus ou autres. Elle participe à l'information auprès des étudiants candidats au départ, et à la gestion pédagogique du contrat d'études avec les établissements partenaires. Elle participe aussi à l'accueil des étudiants et des enseignants étrangers.

Elle conseille le CA sur la politique générale de l'école pour ce qui concerne les relations internationales et plus particulièrement les demandes de budget pour des voyages d'études et des actions de coopération.

COMMISSION DES STAGES

Elle examine les rapports de stage déposés par les étudiants des cycles Licence et Master.

COMMISSION – TPFE - PFE

Elle examine et approuve les propositions de sujets, les compositions de jurys des TPFE (jusqu'à fin décembre 2007) et PFE selon un calendrier défini en début d'année universitaire.

C

COMMISSION DE VALIDATION DES ACQUIS

Elle étudie les dossiers de demande d'équivalence pour les diplômes universitaires déjà obtenus par les candidats qui postulent une première inscription dans une école d'architecture. Elle décerne des dispenses partielles d'études. Elle valide aussi les acquis professionnels et personnels. Les demandes d'équivalences doivent être déposés entre le mois de février et le mois de mai.

Site internet de l'école, rubrique : pratique/infospratiques.htm

CONCOURS

Les avis de concours sont affichés au Service de la Pédagogie et de la vie étudiante – Administration – 3e étage

Vous pouvez également trouver des avis de concours dans le journal mensuel Archiscopie, consultable au centre de documentation et sur le site Web de l'école sous la rubrique : actualités/Hors l'école.

Contact : Soraya Ghaleh-Marzban – Service de la pédagogie et de la vie étudiante – Administration – 3e étage – Tel. : 01 44 65 23 16

Courriel: soraya.ghaleh-marzban@paris-lavillette.archi.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration définit la politique et le projet d'établissement, le règlement intérieur, le budget et le compte financier, les contrats et les conventions, ainsi que le programme pédagogique, élaboré par la CPR. Le CA est constitué de vingt quatre membres :

Membres de droit : le directeur, Bertrand Lemoine

Collège des enseignants : sept élus enseignants pour une période de deux ans

Collège des administratifs : deux personnels administratifs pour une période de deux ans

Collège des étudiants : sept élus étudiants pour une période d'un an

Collège personnalités extérieures : sept personnalités extérieures pour une période de deux ans.

Président du Conseil d'Administration : Vincen Cornu, enseignant de l'école

Composition du CA : site Web de l'école sous la rubrique : organisation de l'école

COOPÉRATIVE ÉTUDIANTE

Heures d'ouverture : 11 h à 14 h et de 16 h à 17 h sauf le mardi.

Situation : face au local de l'association La Villette étudiante – rez-de-chaussée. Vous y trouverez du calque, des équerres, des rotrings, du matériel nécessaire à vos cours et à vos travaux. La coopérative est gérée par la Villette étudiante. Tel. : 01 44 65 23 74

CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE - CSEA

Vous pouvez en faire partie, voir élections. Ce conseil doit être obligatoirement consulté lors de toute modification relative à l'organisation du régime des études d'architecture. Il est composé :

- de représentants de l'état, de délégués enseignants et d'étudiants des écoles d'architecture,
- de personnalités choisies en fonction de leurs compétences et de l'intérêt qu'elles portent à l'enseignement de l'architecture. La durée du mandat est de deux ans.

COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE - CMU

La CMU permet de vous soigner sans avancer d'argent. Elle s'adresse aux étudiants âgés de plus de 25 ans. Elle est réservée aux plus démunis.

Pour bénéficier de la CMU, vous devez répondre aux conditions de résidence de la CMU (vivre de manière stable et régulière en France). La CMU de base permet d'avoir une couverture maladie complémentaire gratuite sous conditions de ressources. C'est une affiliation au régime général de la Sécurité sociale. Elle est attribuée par votre caisse primaire d'assurance maladie pour un an renouvelable.

Pour tous renseignements adressez-vous : soit au centre de la mutuelle (LMDE – Smerep) qui gère votre dossier ou auprès de l'assistante sociale : Mme Zedadka, (sur rendez-vous) à l'École nationale supérieure des beaux-arts : 14 rue Bonaparte, 75006 Paris - Tel. : 01 47 03 50 50 ou au service social du Crous
Site internet : www.crous.fr

CROUS : Centre régional des œuvres universitaires

Vous trouverez au CROUS tous les renseignements sur les services de la vie étudiante (en français, anglais et espagnol,), notamment sur les bourses, le logement, les aides au logement (aide personnalisée au logement (APL), l'allocation logement à caractère social (ALS), les résidences et les restaurants universitaires, et aussi les petits boulots.

Site internet : www.crous.fr

D

DPEA, DSA

DPEA : des diplômes propres aux écoles d'architecture.

DSA : des diplômes de spécialisation et d'approfondissement en architecture.

Ces enseignements participent à l'élaboration et à la transmission de la discipline architecture. Ils ont été conçus et portés par des enseignants des écoles d'architecture en relation avec des partenaires de l'enseignement supérieur. À titre d'information, voir le site de l'école, rubrique : « enseignements post-diplôme ».

Autres formations : l'école participe à des formations de type Master, soit professionnel (ex DESS), soit de recherche (ex DEA) gérées par d'autres établissements (écoles d'architecture ou universités) et également à d'autres diplômes propres aux écoles d'architecture (DPEA) gérées par d'autres écoles nationales supérieures d'architecture.

DIRECTION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE - DAPA

La Dapa est une direction du ministère de la Culture et de la Communication, ayant notamment la responsabilité des 20 écoles nationales supérieures d'architecture.

Coordonnées : 182 rue Saint-Honoré - 75033 Paris cedex 01
Tel. : 01 40 15 80 00 – Site internet : www.culture.gouv.fr

DIRECTION DE L'ÉCOLE

Directeur : Bertrand Lemoine.

Le directeur a autorité sur la conduite de l'établissement et sur l'ensemble du personnel enseignant et Atos. Bertrand Lemoine est ingénieur diplômé de l'École Polytechnique et de l'École nationale des Ponts et Chaussées et architecte DPLG, ancien élève de l'école. Il est directeur de recherche au CNRS.

Directrice adjointe : Sandrine Sartori.

La directrice adjointe collabore avec le directeur pour la mise en oeuvre de la politique de l'établissement et a autorité sur la conduite de l'établissement et sur l'ensemble du personnel enseignant et Atos en l'absence de celui-ci.

Si vous souhaitez rencontrer le directeur ou la directrice adjointe vous pouvez prendre rendez-vous auprès de Danielle Boulard secrétaire de la direction – Administration – 3ème étage
Tel. : 01 44 65 23 26

Courriel : danielle.boulard@paris-lavillette.archi.fr

DOCTORAT voir aussi ÉCOLE DOCTORALE

Les études d'architecture comportent une formation doctorale. Les doctorants sont accueillis dans les unités de recherche de l'ENSAPLV. Pour vous inscrire en doctorat, vous devez être titulaire d'un diplôme national de Master ou d'un autre diplôme conférant le grade de Master, à l'issue d'un parcours de formation établissant votre aptitude à la recherche. La préparation du doctorat s'effectue en 3 ans.

D

Contact : Nicole Ajarraï - Service de la Pédagogie et de la vie étudiante – Administration - 3ème étage
Tel. : 01 44 65 23 45 – Courriel : najarraï@paris-lavillette.archi.fr

DOCUMENTATION

Le centre de documentation reçoit environ 200 revues d'architecture et d'urbanisme nationales et internationales. Des ressources documentaires, statistiques, cartographiques sont également à la disposition des étudiants.

Heures d'ouverture : de 14 h à 19 h le lundi et de 10 h à 19 h du mardi au vendredi.

La bibliothèque est située escalier 0 A - 2e étage

Contacts : Didier Tourade (coordination), Sylviane Cédia

Tel. : 01 44 65 23 36 / 23 37

D

DPLG - DIPLOMÉ PAR LE GOUVERNEMENT

Le DPLG, concerne les étudiants inscrits en 3e cycle (ancien régime) et doit être validé avant le 31 décembre 2007.

Le parchemin du diplôme d'architecte DPLG est établi par l'école après parution au journal officiel de la République Française (le délai est actuellement de 6 à 9 mois après l'obtention du diplôme). Les jeunes diplômé(e)s sont averti(e)s individuellement de la date à partir de laquelle ils ou elles peuvent retirer le parchemin.

Contacts : Service de la Pédagogie et de la vie étudiante – 3ème étage - Administration – Annie Belleselve - Tel. : 01 44 65 23 17

Courriel : annie.belleselve@paris-lavillette.archi.fr

Agnès Mirandel - Tel. : 01 44 65 23 18

Courriel : agnes.mirandel@paris-lavillette.archi.fr

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont réactualisés chaque année par le ministère de la Culture et de la Communication. Ils sont dus en

totalité à l'inscription.

Pour l'année 2007 / 2008 :

Cycle Licence : 190 €

Cycle Master : 357 €

Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre HMNOP : 400 €

Doctorat : 326 €

DSA : 600 €

Et éventuellement la sécurité sociale : 192 €

ÉCHANGES INTERNATIONAUX

L'ENSAPLV a développé de nombreux partenariats avec des universités étrangères, soit dans le cadre du programme Erasmus mis en place par la Commission de l'Union européenne, soit à l'occasion de conventions bilatérales.

Ces accords ont été signés avec des partenaires européens ou extra européens dans les pays suivants :

Allemagne (Berlin, Braunschweig, Cottbus, Hambourg, Karlsruhe, München), Argentine (Buenos-Aires), Autriche (Graz, Vienne), Belgique (Anvers, Bruxelles, Gand, Liège, Louvain), Bolivie (La Paz), Brésil (Rio de Janeiro, Sao Paulo), Bulgarie (Sofia), Canada (Calgary, Montréal), Chili (Santiago), Chine (Beijing), Corée du Sud (Séoul), Cuba (La Havane), Espagne (Barcelone, La Corogne, Madrid, Séville, Valence), Etats-Unis (San Francisco, Houston), Grèce (Athènes, Thessalonique), Irlande (Dublin), Israël (Haïfa, Jérusalem), Italie (Ancone, Bari, Brescia, Camerino, Florence, Gènes, Milan, Naples, Reggio di Calabre, Rome, Trente, Turin, Venise), Japon (Chiba, Kyoto, Kyushu, Osaka, Sangyo, Tokyo), Macédoine (Skopje), Mexique (Mexico), Norvège (Oslo), Pays-Bas (Amsterdam, Delft, Eindhoven), Pologne (Gdansk, Varsovie), Portugal (Coimbra, Lisbonne), République Tchèque (Prague), Roumanie (Bucarest), Royaume-Uni (Birmingham, Bristol, Glasgow, Oxford), Suède (Göteborg, Lund, Stockholm), Suisse (Zürich), Tunisie (Tunis), Uruguay (Montevideo), Venezuela (Caracas).

Ces partenariats soutenus activement par des enseignants de l'école donnent lieu, d'une part à des échanges d'étudiants, d'autre part à des missions d'enseignants de courte durée qui permettent de créer ou de renforcer les relations institutionnelles. Enfin ils peuvent donner lieu à des missions de formation de courte durée pour le personnel non enseignant. Les étudiants en séjour d'études à l'ENSAPLV ou dans des universités partenaires au titre de ces accords sont gérés par le service des relations internationales. Universités partenaires voir site de l'école : Rubrique international : Annuaire des universités partenaires

ÉCHANGES - MOBILITÉ ÉTUDIANTE

La mobilité des étudiants peut se faire en participant à un voyage d'études ou à un atelier européen ou international dans le cadre d'un module d'enseignement, soit en effectuant un séjour d'études de longue durée d'un ou deux semestres – échange universitaire et/ou stage professionnel.

Le séjour d'études universitaires à l'étranger est privilégié en année 1 du Master. Il s'effectue dans un cadre réglementé et fait l'objet d'un contrat d'études. Ce contrat permet à l'étudiant de valider dans le cursus de l'ENSAPLV l'enseignement suivi dans l'université partenaire. La mobilité universitaire ou professionnelle donne droit à des bourses. La mobilité s'inscrit dans le projet personnel de formation de l'étudiant et nécessite de sa part de s'y préparer longtemps à l'avance. L'apprentissage de la langue du pays d'accueil ou à défaut de l'anglais ne doit pas être négligé. La qualité de cette préparation doit apparaître dans le dossier de candidature.

Les modalités de candidature au départ sont disponibles sur le site Internet de l'école – paragraphe international - avec des liens aux sites Internet des universités partenaires. D'autres informations sont disponibles : documentations des universités partenaires, rapports des étudiants déjà bénéficiaires de ces échanges.

Candidats pour le départ : Remise des dossiers en novembre pour le

Japon, en mars pour les autres pays.

Contacts : Service des relations internationales - 3ème étage
Administration

Danielle Hugues - Tel. : 01 44.65.23.19

Courriel : danielle.hugues@paris-lavillette.archi.fr

Martine Provoost- Tel. : 01.44.65.23.27

Courriel : martine.provoost@paris-lavillette.archi.fr

Nicole Videment - Tel. : 01.44.65.23.20

Courriel : nicole.videment@paris-lavillette.archi.fr

ÉCOLES D'ARCHITECTURE

Il existe vingt écoles d'architecture en France qui sont sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication.

Voir site internet : www.archi.fr-ecoles

ÉCOLE DOCTORALE

L'école nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette est associée par convention à l'école doctorale « Ville et environnement ». À ce titre elle peut délivrer des doctorats d'architecture. L'école doctorale comprend :

- le laboratoire Espaces Travail (LET), Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette,
- l'atelier de recherche informatique, architecture et Modélisation – laboratoire d'architecture et de recherches épistémologique sur l'architecture ARIAM- LAREA, Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette,
- l'équipe Architectures, milieux, paysages – AMP, Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette,
- l'équipe Architecture, cultures, sociétés – ACS XIX^e –XX^e siècles Université de Paris VIII – École nationale supérieure d'architecture de Paris Malaquais
- l'Institut parisien de recherche : architecture, urbanisme, sociétés IPRAUS – École nationale supérieure d'architecture de Paris Belleville

- CEREVER – ENPC – ENGREF – Université de Paris XII
 - CEREVA – ENPC - EDF
 - le laboratoire Génie urbain environnement et habitat – LGUEH – Université Marne la Vallée - UMLV
 - le laboratoire Techniques territoriales et sociétés –LATTS : ENPC – CNRS UMLV
 - le MATIS – Institut géographique national - ENSG
 - le COGIS – Institut géographique national - ENSG
 - le laboratoire Théories des mutations urbaines – LTMU, Université de Paris VIII – CNRS
- Contact : Nicole Ajarraï – Service de la Pédagogie et de la vie étudiante - Administration - 3ème étage
Tel. : 01 44 65 23 45 – Courriel : najarraï@paris-lavillette.archi.fr

ECTS - EUROPEAN CREDITS TRANSFER SYSTEM

Communs à de nombreux pays européens, les ECTS sont une unité de comptabilisation des enseignements acquis par les étudiants. 60 ECTS représentent une valeur de travail équivalent à une année à temps plein et 30 ECTS représentent un volume de travail équivalent à un semestre à temps plein.

ÉDITIONS DE LA VILLETTE

Les éditions de la Villette ont été créées en 1980 par l'école d'architecture Paris La Villette afin d'offrir au monde universitaire, tout comme aux professionnels soucieux d'actualiser leurs connaissances, des ouvrages fondamentaux sur les domaines touchants à l'architecture, la ville, l'aménagement du territoire. En direction des amateurs éclairés, elles développent également une activité de promotion de la culture architecturale en publiant des écrits relevant de problématiques sociales, techniques ou esthétiques liées aux arts de l'espace.

En vingt-cinq ans, plus d'une centaine d'ouvrages ont vu le jour. La politique éditoriale se concentre autour de trois axes : les ouvrages à

vocation didactique, les textes fondamentaux modernes (auteurs du XIX^e et XX^e siècle traduits pour la première fois en français) et les essais liés à l'actualité du monde contemporain.

Issue d'un établissement d'enseignement supérieur, cette initiative demeure singulière d'autant que sont publiés des auteurs « maison » comme d'autres venus d'horizons variés. De même, des coéditions ont été lancées avec plusieurs partenaires, tel que récemment la fondation Le Corbusier.

Les éditions de la Villette ont été lauréates du prix « La ville à lire », décerné par la revue Urbanisme et France Culture, en 2005 pour l'ouvrage *La ville franchisée* de David Mangin et en 1997, pour l'ensemble de leur production.

Site internet : www.paris-lavillette.archi.fr/editions

Localisation : Escalier 0 RDC - Téléphone et fax : 01 44 65 23 58 ou 23 59

Horaires d'ouverture : 9 h 30 / 13 h — 14 h / 17 h, du lundi au vendredi.

Directeur éditorial : Marc Bédarida, enseignant de l'école

Esther Gautier, assistante d'édition, relations presse

Brankica Radic : assistante d'édition, relations client

Courriel : editions@paris-lavillette.archi.fr

ÉLECTIONS

Chaque année, au mois de mars, vous êtes invités à participer à deux élections qui vous concernent directement : représentants étudiants élus au Conseil d'administration délégués étudiants à la commission de la pédagogie et de la recherche.

Tous les deux ans, les étudiants sont appelés à voter pour désigner deux d'entre eux qui seront membres du CSEA.

NB : Tous les étudiants inscrits à l'école sont électeurs et vous pouvez, bien sûr être candidat.

EMPLOI

Si vous recherchez un travail, guettez les annonces sur les trois panneaux d'affichage situés dans l'atrium, la cafétéria. Vous pouvez

également vous rapprocher de la Junior-entreprise de l'école, Passerelle V.

Courriel : passerellev@orange.fr

Vous pouvez consulter des offres d'emploi sur le site de l'école - rubrique la vie étudiante.

EMPLOI DU TEMPS

Chaque année, au moment des inscriptions pédagogiques, le service de l'accueil remet à chaque étudiant, sur la présentation de sa carte d'étudiant, une plaquette sur le contenu des enseignements, et un emploi du temps. A l'aide de ces documents, vous allez pouvoir choisir vos cours. Les enseignements sont répartis sur la semaine. Les éventuelles modifications d'emploi du temps, changements de salle ou rendez-vous à l'extérieur sont affichés sur le panneau d'affichage de chacune des formations sur lequel vous trouverez aussi les dernières informations concernant votre cycle.

Les emplois du temps peuvent être consultés à l'accueil : par formation, par enseignant et par salles de cours.

ESPACES DE TRAVAIL

La salle 100 est réservée pour le libre travail des étudiants avec des casiers personnels (en nombre cependant restreint) ainsi qu'une salle à Cambrai pour les diplômables préparant leur TPFE.

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN ÉCHANGE À L'ENSAPLV

Les étudiants effectuant un échange d'un an à l'ENSAPLV sont gérés par le service des Relations internationales. Ces étudiants ne peuvent prétendre à intégrer l'ENSAPLV par validation des acquis l'année suivant cet échange.

Contact : Nicole Videment – Service des Relations internationales
Administration – 3ème étage – Tel. : 01 44 65 23 20.

EXPOSITIONS

L'espace d'exposition de l'école n'est pas une galerie d'art, mais avant tout un lieu de rencontres, d'échanges et de confrontations pédagogiques. Les groupes de projets ainsi que les enseignements transverseaux peuvent présenter ensemble leurs travaux. Une ou deux fois dans l'année, l'école accueille des expositions itinérantes sur des thèmes particuliers qui sont mis en articulation avec les questions de l'architecture, de la ville, du territoire, du paysage, etc. Un programme trimestriel annonce les expositions à venir.

NB : réservation de l'espace minimum 6 mois à l'avance, avec une présentation écrite du projet et de son budget détaillé.

Contact : Dominique Dockès - Tel. : 01 44 65 23 71

Courriel : dominique.dockes@paris-lavillette.archi.fr

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Dans le cadre des neuf missions pédagogiques des écoles d'architectures, l'EnsaplV propose des stages de formation professionnelle et continue. Il propose cette année un stage long sur la haute qualité environnementale : (HQE).

Contact : Michel Sabard, enseignant de l'école

Courriel : michel.sabard@paris-lavillette.archi.fr

GALERIE D'ARCHITECTURE (LA)

Un lieu privé d'expositions et de conférences.

11 rue des Blancs Manteaux 75004 Paris - Tel. : 01 49 96 64 00

GEORGIA TECH : Georgia Institute of Technology, Atlanta, USA
Depuis 1992, la convention entre l'ENSAPLV et le Georgia Institute of Technology a pour objectif de favoriser les échanges pédagogiques entre ces deux écoles. Chaque année, Georgia Tech offre plusieurs bourses à des étudiants de l'ENSAPLV ayant obtenu le diplôme conférant le grade de Master. Parallèlement, l'ENSAPLV reçoit un groupe d'étudiants américains et un enseignant. L'échange

pédagogique s'organise entre autres autour d'un cycle de conférences en anglais, des voyages d'études en Europe et du groupe de projet « Franco-American Studio » coordonné par Libero Andreotti dans lequel les étudiants de l'ENSAPLV ont la possibilité de s'inscrire dès la 1^{ère} année de Master.

La bourse pour le programme de formation post-diplôme Master of Science in Advanced Architectural Design' du Georgia Institute of Technology à Atlanta est proposée à tout(e) étudiant(e) qui sera diplômé de Master avant l'été 2008 ayant suivi au préalable et avec succès l'examen TOEFL en anglais (79 points internet based) ou le IELTS (6,5 points). La date limite du dépôt de candidatures est prévue début 2008. Les étudiants sélectionnés bénéficient de l'exonération des droits d'inscription à Georgia Tech, une aide au logement, une aide à la nourriture et une participation au coût du billet d'avion Paris-Atlanta. L'année universitaire à Georgia Tech donne ensuite la possibilité aux étudiants concernés de bénéficier de stages rémunérés dans des agences locales pendant une année ou plus.

Contacts : Service des relations internationales - 3^{ème} étage
Administration - Danielle Hugues – Tel. : 01 44 65 23 19

Courriel : danielle.hugues@paris-lavillette.archi.fr

Coordinateur Georgia Tech : Libero Andreotti ou Anja Valero
Tel. : 01 40 36 32 57

Courriel : gtechparis@orange.fr ou parisprogram@aol.com

INFORMATIQUE

Les salles de cours d'informatique sont localisées en salle 103 au 144 rue de Flandre et trois salles situées au bâtiment 32 du 11 rue de Cambrai.

Elles sont sous la responsabilité d'un professeur et sont exclusivement réservées à l'enseignement.

L'utilisation des moyens informatiques de l'ENSAPLV a pour objet exclusif de mener des activités pédagogiques d'enseignement ou de recherche. Sauf, autorisation préalable de l'administration ces

moyens ne peuvent être utilisés à d'autres fins.

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles ci-dessous.

L'utilisateur ne doit pas :

- Modifier, altérer, copier ou supprimer des informations ne lui appartenant pas.
- Effectuer des activités accaparant les ressources informatiques et pénalisant la communauté (impression de gros documents, stockage de gros fichiers, téléchargement de fichiers lourds ou à partir de P2P de type Kazaa ou eMule.)
- Se livrer à des actes de piratage sur les machines de l'école ainsi que sur les machines d'autrui.
- Effectuer des opérations pouvant nuire au fonctionnement normal du réseau.
- Mettre en place un dispositif pour contourner la sécurité.
- Installer et utiliser un logiciel sans autorisation.
- Introduire ou modifier des données frauduleusement.
- Modifier la configuration du système.
- Diffuser des informations pouvant porter atteinte à la vie privée ou à l'image d'autrui.
- Faire l'apologie du racisme, de l'antisémitisme, de la pornographie, de la pédophilie et de la xénophobie.
- Consulter des sites à caractère immoral, xénophobe, raciste, pédophile ou pornographique.
- Utiliser des groupes de discussion "chat" et "forum" ou de télécharger des logiciels ou documents sauf dans le cadre d'une activité pédagogique.

L'utilisateur doit :

- Respecter les règles d'accès aux ressources informatiques et d'usage des matériels informatiques. Prendre soin du matériel et des locaux mis à sa disposition.
- Informer les administrateurs de toute anomalie constatée.

INSCRIPTIONS

L'inscription administrative

L'inscription est obligatoire pour obtenir le statut d'étudiant et accéder aux différents services de l'école.

* Inscription en 1ère année du cycle Licence

L'admission en 1ère année du cycle Licence fait l'objet d'une procédure de pré-inscription.

Les candidats doivent retirer un dossier de pré-inscription à partir de la fin janvier et le remettre impérativement au plus tard fin avril au service de la Pédagogie et de la vie étudiante. Une commission d'orientation de l'école examine les dossiers et détermine les candidats admis sur liste principale et ceux admis sur liste complémentaire (dans la limite de la capacité d'accueil de l'établissement).

* Admission par validation des études, expériences professionnelles, acquis personnel

Une commission de validation des acquis examine les dossiers et convoque, le cas échéant, à un entretien individuel les candidats et détermine les unités d'enseignements dont ils peuvent être dispensés.

Les réinscriptions

Pendant la durée du cursus une réinscription doit être effectuée chaque année en juillet ou septembre précédant la rentrée universitaire. Les modalités et les dates de réinscription sont portées à la connaissance des étudiants par courrier et par voie d'affichage dans l'enceinte de l'école ainsi que sur le site web. Aucune réinscription administrative ne peut être effectuée hors délais.

L'inscription pédagogique

Les inscriptions pédagogiques sont obligatoires et semestrielles. L'étudiant ne peut s'inscrire pédagogiquement qu'aux unités d'enseignement du cycle et de l'année pour lesquels il est régulièrement inscrit administrativement. La présence aux cours, aux travaux dirigés, aux projets, aux séminaires ... est obligatoire. Les étudiants engagés dans la vie professionnelle ou assumant des responsabilités particulières dans la vie de l'école, handicapés, sportifs de haut niveau, peuvent bénéficier sous certaines conditions, d'aménagements des horaires et du contrôle des connaissances.

JOURNAL OFFICIEL - (JO)

C'est dans le Journal officiel que vous trouverez les arrêtés et les décrets qui définissent le statut des écoles d'architecture, les études d'architecture, le statut d'étudiant et les droits d'inscriptions. Vous y trouverez également, toute la législation relative à l'enseignement supérieur. Vous pouvez consulter sur le JO, le décret relatif aux études d'architecture (Décret n° 2005-734 du 30 juin 2005) : sur le Journal officiel paru le 1er juillet 2005, J o n° 152, page 10882 ou bien par le site Internet <http://www.culture.gouv.fr>.

LABORATOIRE DE LANGUES

L'école dispose d'un laboratoire de langues, afin d'améliorer vos connaissances linguistiques en vue de votre prochain séjour à l'étranger. Les heures d'ouverture vous seront communiquées à la rentrée.

Localisation : 11 rue de Cambrai, bâtiment 32.

LIBRE-SERVICE INFORMATIQUE

Le libre service informatique est situé sur le site de Cambrai. Son accès est réservé aux étudiants de l'école inscrits pour l'année universitaire en cours. Vous devez être en mesure de présenter votre

carte d'étudiant aux moniteurs de la salle ou à tout autre responsable qui vous en ferait la demande.

Il comprend une centaine de micro-ordinateurs (Type Pentium 3 et 4) ; deux traceurs A0 ; deux imprimantes laser A3 noir et blanc ; un scanner de diapositives. Chaque machine dispose des mêmes logiciels que dans les salles de cours et est reliée au réseau de l'école pour la gestion des licences logiciels, des droits d'accès, le partage des données et la connection à internet.

Les données sont rangées sur les disques durs des machines des salles de cours dans des bibliothèques portant le nom de l'étudiant. Elles peuvent être lues et modifiées dans la salle du libre service.

Remarques : l'utilisation et la réservation des machines est soumise à une inscription auprès du moniteur. Les papiers d'impression et l'encre pour le traceur A0 ne sont pas pris en charge par l'école. Les étudiants sont invités à fournir ces consommables (voir avec le moniteur). Les graveurs sont uniquement réservés à la sauvegarde des données, à l'exclusion de tout autre usage.

Sont interdits : L'implémentation de nouveaux logiciels. La récupération de données sur internet autres que celles nécessaires aux cours.

Situation : 11 rue de Cambrai – bâtiment 32 - rez-de-Chaussée à gauche en entrant. Métro : Corentin-Cariou

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 09h à 21h30

Des étudiants moniteurs sont présents sur place pour vous accueillir et vous conseiller.

Contact : Barmak Lahiji, responsable – Tel. : 01 40 05 56 52

Courriel : barmak.lahiji@paris-lavillette.archi.fr

LOGEMENT

Vous pouvez consulter différents sites :

- Crous, service du logement – site internet : www.crous.fr

- ma Piaule – site internet : www.mapiaule.com

- Ville de Paris : accueil site internet : www.paris.fr.

Le guide Étudiant de Paris que vous pouvez télécharger s'efforce de répondre à toutes les questions que peut se poser l'étudiant parisien : comment financer ses études, comment se loger, les différentes orientations scolaires, la liste des bibliothèques, les dépenses de santé... mais aussi les restos, les sorties, le sport, les loisirs...

- Et le guide du logement sur le site de l'école – rubrique Vie étudiante.

MAISON DES INITIATIVES ÉTUDIANTES

Ouverte du lundi au vendredi de 10 h à 22 h et le samedi de 14 h à 19 h. La Maison des initiatives étudiantes soutient et accompagne les initiatives des étudiants sur le territoire parisien en leur proposant de multiples services : domiciliation d'associations, salles de réunions et de répétitions, programmes de formation, galerie, centre de documentation...

Coordonnées : 50 rue des Tournelles – 75003 Paris
Tel. : 01 49 96 65 30

MÉNAGE

Le nettoyage des locaux est assuré quotidiennement par une société spécialisée. Des poubelles sont surtout à votre disposition. Merci d'essayer de tout faire pour faciliter la tâche du personnel. En cas de suggestions pour l'entretien des salles de cours, un cahier de liaison est à votre disposition à l'accueil.

Contact : Hélène Naimi, responsable, tous les matins de 12 h à 13h à l'accueil.

MÉTROPOLITAINS

Émission de radio sur l'architecture et la ville sur France Culture tous les mercredis de 10h à 11h. Réalisateur : François Chaslin.

Site internet :

www.radiofrance.fr/chaines/franceculture2/emissions/metropolitains

M

MONITEURS

Un moniteur est un(e) étudiant(e) qui est en fin d'études, et qui a ce fait, déjà acquis une expérience didactique et des résultats dans son propre cursus. Son rôle est celle d'un tuteur auprès des autres étudiants, c'est-à-dire un rôle d'accompagnement et d'aide. Il fait faire des travaux pratiques à des petits groupes sous le contrôle des enseignants.

Moniteurs administratifs

La fonction de moniteur peut être aussi celle d'un accueil et d'aide dans un certain nombre de services techniques de l'école : studio photo, expositions, bibliothèque, vidéothèque, atelier de maquette, libre service informatique...

Contact : Marilyn Kurtz, responsable du service du personnel
3ème étage – Administration – Tel. : 01 44 65 23 11

M

MUTUELLES ÉTUDIANTES

Les mutuelles sont des caisses complémentaires qui permettent un remboursement de vos frais médicaux, parfois jusqu'à 100%, en fonction des garanties que vous aurez choisies au moment de votre inscription administrative. Il y a deux mutuelles étudiantes qui gèrent aussi votre compte d'assurance maladie, que vous soyez mutualiste ou pas.

Centre 601 LMDE : La mutuelle des étudiants

Centre d'accueil : 10 rue Linné 75005 Paris - Métro : Jussieu

Adresse postale : académie de Paris 93699 Pantin Cedex

(taper le 32 60 et dites : LMDE) - site internet : www.lmde.com

Centre 617 Smerep : Société mutualiste des étudiants de la région parisienne

Centre d'accueil : 54 bd St Michel 75 006 Paris - Métro : St Michel

Adresse postale : BP 617 75662 Paris Cedex 14 — Tel. : 01 56 54 36 34

Site internet : www.smerep.fr — courriel : contact@smerep.fr

OBJETS TROUVÉS

Si vous avez oublié un objet, un vêtement ou d'autres effets dans une salle de cours, vous aurez, peut-être la chance de le retrouver à l'accueil. Les objets trouvés sont détruits à la fin de chaque semestre. Tel. : 01 44 65 23 00

OBSERVATOIRE DES DÉBOUCHÉS

Depuis la création de l'école plus de 7200 étudiants ont obtenu le diplôme d'architecte DPLG. Un annuaire informatisé regroupant ces anciens élèves diplômés est en cours de constitution.

L'école met en place un observatoire des débouchés et se propose de lancer des enquêtes sur l'insertion professionnelle de ses diplômés.

Dans le cadre de la mise en place de la LOLF, l'école a l'obligation de fournir le taux d'insertion dans un emploi (dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage) en rapport avec la formation reçue dans une ENSA dans un délai de 3 ans après l'obtention du diplôme. Une première enquête sur la promotion 2003 a été lancée, elle est en cours de dépouillement.

Contact : Monique Daniaud – 3ème étage – Administration

Tel. : 01 44 65 23 21

Courriel : monique.daniaud@paris-lavillette.archi.fr

ORDRE DES ARCHITECTES

L'Ordre des architectes est l'organisation professionnelle officielle des architectes. Il est nécessaire d'y être inscrit pour exercer le métier et signer un permis de construire. Il est aussi au service des étudiants. En partenariat avec les écoles d'architecture franciliennes et les différents organismes (maîtrise d'ouvrage publique et privée), l'Ordre des architectes d'Île-de-France a créé le « Guichet emplois et stages », plate-forme d'informations pour les étudiants à la recherche d'un stage. Vous pouvez aussi télécharger une convention de stage.

Coordonnées en Île-de-France : Ordre des architectes d'Île-de-France
Couvent des Récollets, 148 rue du Faubourg Saint Martin,
75010 Paris

Tel. : 01 53 26 10 60 – Fax : 01 53 26 10 61

Courriel : croaif@architectes-idf.org

ORGANISATION DES ÉTUDES D'ARCHITECTURE

La licence

Un premier cycle d'études d'une durée normale de 3 ans (6 semestres valant 180 ECTS au total) conduit à l'obtention du diplôme d'études d'architecture conférant le grade de licence, diplôme national de l'enseignement supérieur. Il correspond à un diplôme bac + 3 années d'étude. Ce cycle comporte 4 200 heures dont 2 200 heures encadrées par des enseignants, réparties en 26 unités d'enseignement maximum, dont 6 au minimum consacrées au projet, 2 au minimum comportent les périodes de stages obligatoires (correspondent à une durée d'au moins 6 semaines) et 1 comprend un rapport d'études (travail personnel écrit) et sa soutenance. A l'ENSAPLV, un étudiant peut prendre au maximum 4 inscriptions administratives annuelles en vue de l'obtention du diplôme d'études en architecture.

Le master

Le second cycle d'une durée normale de 2 ans (4 semestres valant 120 ECTS au total) conduit à l'obtention du diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de master, diplôme national de l'enseignement supérieur. Il correspond à un diplôme bac + 5 années d'études. Ce cycle comporte 2 600 heures dont 1 200 heures encadrées par des enseignants, réparties en 15 unités d'enseignement maximum. Les unités d'enseignement intègrent nécessairement le stage de formation pratique (d'une durée minimale de 2 mois à temps plein ou 4 mois à mi-temps), une

initiation à la recherche par la recherche, la préparation d'un mémoire (travail personnel d'études et/ou de recherche) et celle du projet de fin d'études (PFE). 4 unités au minimum sont consacrées principalement au projet dont celle comportant la préparation du projet de fin d'études. A l'ENSAPLV, un étudiant peut prendre au maximum 3 inscriptions annuelles en vue de l'obtention du diplôme d'État d'architecte.

L'unité d'enseignement du dernier semestre comporte la préparation du projet de fin d'études (PFE). Elle s'inscrit dans le prolongement de l'enseignement du projet dispensé lors de la formation. Le PFE est un travail personnel qui équivaut à 200 heures de travail personnel sur 1 semestre. Il fait l'objet d'une soutenance publique devant un jury.

La HMONP

Habilitation à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre
L'habilitation de l'architecte diplômé d'Etat à exercer la maîtrise d'œuvre en son nom propre permet à son titulaire d'endosser les responsabilités personnelles prévues aux articles 3 et 10 de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture (article 1 de l'arrêté du 10 avril 2007).

La formation a pour objectif l'acquisition, l'approfondissement, l'actualisation des connaissances de l'architecte diplômé d'Etat dans trois domaines spécifiques (article 7 de l'arrêté du 10 avril 2007)

- Les responsabilités personnelles du maître d'œuvre : la création et la gestion des entreprises d'architecture, les principes déontologiques, les questions de la négociation de la mission (contrat, assurances...), les relations avec les partenaires (co traitance...), la gestion et les techniques de suivi du chantier.
- L'économie du projet : la détermination du coût d'objectif, les liens avec les acteurs (économiste, bureaux d'études techniques, entreprises,...).
- Les réglementations, les normes constructives, les usages...

Le postulant doit être titulaire du Diplôme d'Etat d'Architecte et doit être inscrit dans une école d'architecture habilitée à délivrer l'habilitation. 150 heures d'enseignements seront dispensées en parallèle d'une mise en situation professionnelle d'un minimum de 6 mois (en équivalent temps plein). La mise en situation professionnelle est effectuée en tant que salarié d'une structure intervenant dans la maîtrise d'œuvre architecturale. Une convention tripartite est passée entre l'école, l'organisme d'accueil, et le postulant. L'enseignement HMONP ne concerne plus le projet, qui est réputé connu et maîtrisé à l'issue du cycle Master.

Le doctorat

À l'issue d'un Master recherche, les étudiants peuvent s'inscrire en vue de préparer un doctorat. Le doctorat se prépare en 6 semestres. Il correspond à un diplôme bac + 8 années d'études.

L'école nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette est associée, via l'ensemble de ses laboratoires et de ses équipes de recherches qui y sont habilités, à l'école doctorale « Ville et environnement » et à délivrer un doctorat en architecture. Les études d'architecture peuvent également mener à des diplômes de spécialisation et d'approfondissement en architecture (DSA) et comporter des formations conduisant à des Diplômes Propres aux Écoles d'Architecture (DPEA).

OUVERTURE DE L'ÉCOLE

Avenue de Flandre : ouverture du lundi au vendredi de 9h à 22h
le samedi de 9h à 19 h

Cambrai : ouverture du lundi au vendredi de 9h à 21h30

Les sites sont fermés pendant les congés de Noël, de Pâques, et au mois d'août.

Les étudiants qui souhaitent venir travailler exceptionnellement à l'école, en dehors des périodes d'ouverture, doivent déposer une

demande écrite auprès de Philippe Bourdier, responsable des Services généraux et des moyens communs.

Courriel : philippe.bourdier@paris-lavillette.archi.fr

L'entrée de l'école (avenue de Flandre) est surveillée et contrôlée par une équipe de gardiens. Munissez-vous de votre carte d'étudiant, car elle vous sera demandée à l'entrée.

PAVILLON DE L'ARSENAL

Un centre de documentation, un lieu d'exposition et un centre de conférences sur Paris, son histoire et son actualité architecturale. Galerie permanente sur Paris, expositions temporaires thématiques et expositions d'actualité (concours, projets...). Et une petite librairie sur l'architecture.

21 boulevard Morland 75004 Paris - Tel. : 01 42 76 33 97

Site internet : www.pavillon-arsenal.com

PETITES ANNONCES

Vous pouvez afficher ou consulter des petites annonces : offres d'emplois, locations, vente, échanges, etc. sur les panneaux prévus à cet effet. Si vous voulez qu'elle reste assez longtemps il suffit de ne pas oublier de les dater, car elles sont retirées une fois par mois. Situation : cafétéria - panneau associations des étudiants.

PHOTOCOPIE

Cinq photocopieurs sont à votre disposition en libre-service :

- deux à la bibliothèque,
- un au centre de documentation,
- deux à l'accueil.

Pour utiliser ces photocopieurs, vous devez être en possession d'une carte magnétique en vente au distributeur à l'accueil. En cas de panne du distributeur, s'adresser à Cécile Francin, responsable de la vente des cartes - 3ème étage de l'escalier 4 - salle 304

Tel. : 01 44 65 23 04

P

PLAQUETTE DES PROGRAMMES PÉDAGOGIQUES

Les plaquettes des différentes formations dispensées au sein de l'école sont distribuées à la rentrée pour les cycles Licence et Master (sur présentation de la carte d'étudiant). Les différents textes sont consultables sur le site internet, rubrique : enseignements. Les autres supports sont disponibles au sein des différents services.

PRÊTS D'HONNEUR

Des prêts d'honneur peuvent être accordés aux étudiants de nationalité française qui poursuivent leurs études dans un établissement d'enseignement supérieur dépendant du Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, par un comité académique, sur appréciation de leur situation particulière. Versés en une seule fois, ils doivent être remboursés au plus tard dix ans après l'obtention du diplôme. Ils sont attribués sans intérêt et ne peuvent être cumulés avec une bourse d'enseignement supérieur.

Contact : Danielle Boulard – administration 3ème étage - bureau 2
Tel : 01 44 65 23 26

Courriel : danielle.boulard@paris-lavillette.archi.fr

PROJET DE FIN D'ÉTUDES (PFE)

Le projet de fin d'études, travail personnel, consiste en un projet architectural ou urbain accompagné d'un rapport de présentation. Il est préparé lors du premier semestre de la deuxième année de Master et effectué au cours du dernier semestre de la même année. Il équivaut à environ 200 heures de travail personnel sur un semestre et doit être de nature à démontrer la capacité de l'étudiant à maîtriser la conception architecturale, à mettre en œuvre les connaissances et les méthodes de travail qu'il a acquises au cours de sa formation. Il donne lieu à soutenance devant un jury.

RECHERCHE

L'ENSAPLV dispose de trois équipes de recherche et d'un laboratoire de recherche habilités par le Bureau de recherche architecturale et urbaine (Brau) :

- LA / A (Laboratoire Architecture - Anthropologie). Coordination : Christelle Robin, Alessia de Biase
- ARIAM - LAREA (Atelier de recherche informatique, architecture et modélisation). Coordination : François Guena.
- AMP (Architectures, milieux, paysages). Coordination : Jean-Pierre Le Dantec .
- Laboratoire de recherche LET (Laboratoire Espaces – Travail). Coordination : Thérèse Evette.

Coordonnées des équipes et du laboratoire :

118 -130 avenue Jean-Jaurès 75019 Paris – Métro : Ourcq
Standard : Tel. : 01 53 72 84 50

Contact : Christiane Monsonogo, responsable administrative – 3ème étage de l'escalier 4 - salle 304 au 144 avenue de Flandre
Tel. : 01 44 65 23 75

Courriel : christiane.monsonego@paris-lavillette.archi.fr

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Le règlement des études est approuvé chaque année par le Conseil d'administration.

RÉSEAUX DE RECHERCHE

RAMAU Réseau Activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme

LIEU Logiques Identités Espace Urbanité

D'autres équipes animées par des enseignants de l'Ecole sont localisées dans d'autres établissements. Ces structures de recherche nourrit les différents pôles de compétences de l'ENSAPLV et interviennent notamment dans l'encadrement du doctorat.

R

S

RESTAURATION

La plupart du temps, les étudiants de l'école se restaurent pour déjeuner à la cafeteria de l'école. Le restaurant universitaire le plus proche est situé Porte de Clignancourt. Il existe dans le quartier quelques petits restaurants abordables, à vous de les découvrir.

Coordonnées des restaurants universitaires les plus proches :

- Bichat 16 avenue Henri Huchard - 75018 Paris
- Rabelais 2 avenue de la porte de Clignancourt - 75018 Paris
- ESCP (École supérieure de commerce de Paris) 79 avenue de la République - 75011 Paris

SALARIÉS

Si vous êtes salarié(e), vous pouvez demander à bénéficier d'un statut d'étudiant engagé dans la vie professionnelle (EVP) à condition d'effectuer au moins 60 heures par mois ou 120 heures par trimestre.

Ce statut vous permet d'être dispensé de l'assiduité aux cours mais pas aux travaux dirigés et travaux pratiques. Dans tous les cas, il est préférable d'en discuter avec vos enseignants pour convenir avec eux des aménagements possibles. Vous devrez fournir au moment de votre inscription pédagogique, une copie de votre contrat de travail.

SECOURISME

Plusieurs agents du service de l'accueil (Patricia Fred, David Tenreiro...) ont été formés au secourisme. Ils peuvent vous aider en cas d'urgence médicale.

SERVICES ADMINISTRATIFS - DIRECTION - PÉDAGOGIE - RELATIONS INTERNATIONALES - PERSONNEL

Situation : 144 rue de Flandre, 3ème étage

Heures d'ouverture : 9H30 à 13 H : le lundi, le mardi, le jeudi

14H30 à 17 H : le mardi, jeudi et vendredi

SÉCURITÉ SOCIALE

Votre dossier d'assurance est géré par la mutuelle étudiante que vous avez choisie (Voir : Mutuelles étudiantes).

Adresse des régimes spéciaux étudiants :

173 rue de Bercy 75012 Paris Site Internet : www.paris.ameli.fr

Contact : Julie Thévenot – 3ème étage – Administration - Service de la Pédagogie et de la vie étudiante

Tel. : 01 44 65 23 02

SERVICE DE LA PÉDAGOGIE ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Cycle Licence :

Contacts : Service de la pédagogie et de la vie étudiante – cycle Licence – Administration – 3ème étage

Cycle Master :

Contacts : Service de la pédagogie et de la vie étudiante – cycle Master – 3ème étage

Post-Master, DSA, DPEA et HMONP :

Contact : Nicole Ajarraï – Service de la pédagogie et de la vie étudiante – Administration – 3ème étage

Tel. : 01 44 65 23 21 – courriel : najjarai@paris-lavillette.archi.fr

Vous devez vous inscrire pour un stage de Licence:

Contact : Céline Tegger-Protat - Service de la pédagogie et de la vie étudiante – Administration – 3ème étage – Tel. : 01 44 65 23 15

Courriel : celine.protat-tegger@paris-lavillette.archi.fr

Vous devez vous inscrire pour un stage de Master :

Contact : Marie-Odile Bourdin - Service de la pédagogie et de la vie étudiante – Administration – 3ème étage – Tel. : 01 44 65 23 35

Courriel : marie-odile.bourdin@paris-lavillette.archi.fr

S

Vous souhaitez partir pour faire un séjour d'études à l'étranger :
Contacts : Danielle Hugues - Service des relations internationales -
Administration - 3ème étage - Tel. : 01 44 65 23 16
Courriel : danielle.hugues@paris-lavillette.archi.fr
Nicole Videment - Service des relations internationales -
Administration - 3ème étage - Tel. : 01 44 65 23 20
Courriel : nicole.videment@paris-lavillette.archi.fr
Martine Provoost - Service des relations internationales -
Administration - 3ème étage - Tel. : 01 44 65 23 27
Courriel : martine.provoost@paris-lavillette.archi.fr

Vous voulez participer à un concours,
Contact : Soraya Ghaleh-Marzban - Service de la pédagogie et de la
vie étudiante - Administration - 3ème étage - Tel. : 01 44 65 23 16
Courriel : soraya.ghaleh-marzban@paris-lavillette.archi.fr

Vous aller soutenir votre TPFE ou votre PFE :
Contacts : Annie Belleselve - Service de la pédagogie et de la vie
étudiante - Administration - 3ème étage - Tel. : 01 44 65 23 17
Courriel : annie.belleselve@paris-lavillette.archi.fr
Agnès Mirandel - Service de la pédagogie et de la vie étudiante -
Administration - 3ème étage - Tel. : 01 44 65 23 18
Courriel : agnes.mirandel@paris-lavillette.archi.fr

Vous êtes boursier ou vous voulez faire une demande de bourse
d'études :
Contact : Danielle Boulard - Administration - 3ème étage
Tel. : 01 44 65 23 26 - courriel : danielle.boulard@paris-
lavillette.archi.fr

En cas de litiges ou bien si vous souhaitez des informations plus
générales sur le déroulement de votre cursus, vous pouvez prendre
un rendez-vous (sauf le mercredi), auprès de Catherine Comet,
responsable du Service de la pédagogie et de la vie étudiante

Administration – 3ème étage – Tel. : 01 44 65 23 12
Courriel : catherine.comet@paris-lavillette.archi.fr

SIGNALÉTIQUE

Pour vous orienter vers une salle ou un amphithéâtre :
Le premier chiffre de 0 à 3 indique l'étage. Les deux derniers chiffres indiquent le numéro de l'escalier, numérotés de 1 à 14 en partant de l'entrée.

Exemples :

Amphi 011 : rez-de-chaussée, escalier 11

Salle 105 : 1er étage, escalier 05

Salle 209 : 2e étage, escalier 09

Amphi 302 : 3e étage, escalier 02

SITE INTERNET : www.paris-lavillette.archi.fr

Vous y trouverez toutes les informations concernant l'école et l'actualité architecturale : renseignements pratiques et administratifs sur la vie dans l'école, sur les droits des étudiants, mais aussi les programmes pédagogiques de l'école, les offres de stages, les échanges internationaux, les conférences, colloques, expositions, soutenances de PFE/ TPFE , ainsi que des informations sur les concours, colloques, émissions de radio et de télé, expositions, etc.. en dehors de l'école. Pour toutes nouvelles informations qui pourraient intéresser la vie de l'école, n'hésitez pas à contacter le service de la communication au rez-de-chaussée, face à l'accueil.

Contact : Gilles Enriquez - Tel. : 01 44 65 23 70

Courriel : gilles.enriquez@paris-lavillette.archi.fr

SPORT

Pour toutes inscriptions, s'adresser à l'École nationale supérieure des Beaux-arts :

S

14 rue Bonaparte, 75006 Paris - Tel. : 01 47 03 50 00
Comité régional du sport universitaire : 2 place Jussieu ,75005 Paris
Tel. : 01 44 27 37 00

STAGES

Vous devez effectuer les démarches administratives concernant vos stages avant de partir en stage. Aucune convention ne sera établie après le début du stage. Pour toutes informations complémentaires, le Guide des stages est consultable sur le site Internet de l'école rubrique : vie étudiante – stages.

Contacts : Céline Protat-Tegguer : Tel. : 01 44 65 23 15 et Marie-Odile Bourdin - Tel. : 01 44 65 23 35

3ème étage – Administration – Service de la Pédagogie et de la vie étudiante – Courriel : stages@paris-lavillette.archi.fr

T

Par ailleurs, une liste des offres de stage est consultable sur le site internet de l'école – rubrique Stages – Listes des stage. Pour visualiser les offres, vous devez vous identifier avec votre login et votre mot de passe (pour obtenir une identification voir la rubrique Wifi).

STATUT DE L'ÉCOLE

L'école nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette est un établissement public à caractère administratif (décret n° 86.390 du 10/03/86) sous la tutelle du ministère de la Culture et de la Communication, direction de l'Architecture et du Patrimoine.

TABAC

Le décret n° 2006-386 du 15 novembre 2006 visant à protéger la santé des non fumeurs et des fumeurs limite la consommation de tabac dans les lieux affectés à un usage collectif. Les établissements d'enseignement rentrent dans le champ d'application de la loi et il n'est pas possible d'y aménager des locaux réservés aux fumeurs. Il

est donc désormais interdit de fumer dans tous les lieux fermés et couverts de l'École.

Il reste cependant possible de fumer dans les espaces découverts. Des cendriers sont en conséquence installés dans les cours ouvertes.

Merci de bien vouloir respecter ces dispositions

TAXE D'APPRENTISSAGE

La taxe d'apprentissage peut être versée à l'école par les entreprises ou agences qui le désirent. C'est le seul impôt dont elle détermine en partie l'affectation. Pour L'ENSAPLV, c'est une ressource propre aujourd'hui indispensable. Elle contribue au développement du fonds documentaire, à la tenue de conférences et d'expositions de qualité. Elle permet une constante évolution des moyens informatiques et numériques mis à disposition des étudiants et le développement de nombreux partenariats et échanges avec des universités étrangères, en Europe et dans le monde. Elle permet de soutenir la recherche à travers ses laboratoires.

La perception de cette taxe par notre école a déjà permis de soutenir de nombreux projets essentiels dans la formation des architectes et des métiers de l'architecture, notamment en développant un parc de libre service informatique en constante évolution ainsi que des programmes d'échanges et de coopération inter-universitaires à travers des workshops et des voyages pédagogiques en France et dans le monde entier.

Versement de la taxe d'apprentissage

Par l'intermédiaire d'un Organisme Collecteur au choix de l'entreprise ou par une chambre de commerce et d'industrie en lui demandant d'effectuer le versement à l'ENSAPLV en indiquant le numéro Siret de l'École : n° 197/518/756/000/14

Dans ce cas, nous vous prions de bien vouloir nous informer de cette démarche par courrier. Vous pouvez également faire une donation ou dotation de matériels utilisables à des fins pédagogiques.

Contacts : Sandrine Sartori, directrice adjointe — 3ème étage –
Administration - Tel. : 01 44 65 23 24

Marléna Gorge, ordonnateur, responsable du service financier et
secrétariat général — 3ème étage – Escalier 4 - salle 304
Tel. : 01 44 65 23 06

TOEFL : The Test Of English as a Foreign Language

Le test TOEFL évalue la capacité des candidats non anglophones à
utiliser et à comprendre l'anglais tel qu'il est parlé et écrit dans un
contexte universitaire. Il s'agit d'un outil d'évaluation du niveau
d'anglais universitaire reconnu à l'échelle internationale.

La plupart des universités américaines, australiennes et
canadiennes (anglophones) exigent l'examen du TOEFL. Pensez à
vous y inscrire le plus tôt possible.

Renseignements auprès du service des relations internationales
Administration – 3ème étage.

V

TRANSFERT ENTRE ÉCOLES D'ARCHITECTURE

Les transferts ne sont possibles qu'entre des écoles d'architecture
françaises. Ils se font normalement entre le cycle Licence et le cycle
Master. Aucun transfert ne peut s'effectuer en cours de Licence, sauf
cas de force majeure. En cours de Master, la demande de transfert
de l'étudiant est soumise à l'accord des deux directeurs concernés.
En cas de changement d'école, pour faciliter votre inscription et
obtenir des équivalences, vous devrez déposer une demande, avant
la mi juin .

Contact : Céline Protat-Tegguer - 3ème étage – Administration
Service de la Pédagogie - Tel : 01 44 65 23 15

VALIDATION DES ACQUIS

Toute personne qui s'inscrit pour la première fois dans une école
d'architecture peut demander une validation qui donne lieu à des
équivalences (au vu des diplômes acquis et/ou de l'expérience

professionnelle). Les dossiers de demande d'équivalence devront être remis à l'administration entre le mois de février et le mois de mai. Les étudiants qui auraient interrompu leurs études d'architecture depuis plus de trois années peuvent solliciter de nouveau une validation d'acquis.

Pour tout renseignement complémentaire, contact : Soraya Ghaleh Marzban – Service de la Pédagogie et de la vie étudiante Administration -3ème étage - Tel. : 01 44 65 23 16

VIDEOTHÈQUE

Le fonds est riche de 1500 vidéocassettes et de 1 100 DVD qui intéressent l'ensemble des enseignements dispensés à l'ENSAPLV : architecture, analyse urbaine, paysagère et environnementale, disciplines artistiques, étude de faits de société, réflexion philosophique. Le fonds vidéo est interrogeable sur le site web de l'école.

Vous pouvez emprunter ou consulter sur place environ 1 600 documentaires ainsi qu'un millier de films de fiction qui constituent un corpus d'images témoignant du regard que porte depuis son invention le cinéma sur la ville, l'architecture et le paysage.

Vous trouvez aussi à la Vidéothèque un fonds de 9 600 diapositives accompagnées de dossiers documentaires et un fonds d'archives sonores : fonds Pierre Mariétan, « Environnement acoustique architectural » (87 CD audio).

Pour la consultation sur place, vous disposez de :

5 écrans TV équipés de lecteurs VHS et/ou DVD + 1 ordinateur + 1 lecteur de CD audio + 1 table lumineuse permettant de visionner les diapositives au format A4.

Modalités d'emprunt à domicile :

- Vidéos et DVD : prêt à domicile pour une semaine.
- Diapositives : prêt dans le cadre d'exposés (uniquement dans l'enceinte de l'École).
- Archives sonores : prêt soumis à l'autorisation de Pierre Mariétan.



Localisation : escalier 1B, 2e étage – salle 201B

Heures d'ouverture : du lundi au jeudi : 10 h – 18 h 30
vendredi : 14h30 – 18 h 30

Contact : Catherine Bourguet - Tel. : 01 44 65 23 34

Courriel : catherine.bourguet@paris-lavillette.archi.fr

VOYAGES D'ÉTUDES

Dans le cadre de leurs cours, certains enseignants organisent des voyages d'études en France ou à l'étranger. Si vous êtes intéressés, renseignez-vous auprès d'eux, dès le début de l'année afin connaître les dates et les conditions de séjour (l'école ne prend en charge qu'une partie des frais de déplacement et de séjour).

WIFI

L'école est équipée en wifi.

Pour y accéder, il faut :

- être inscrit administrativement à l'école
- déclarer une adresse e-mail valide auprès de l'administration
- se rendre dans la rubrique Stages du site de l'école – cliquer sur Liste des stages et cliquer sur le bouton Enregistrement
- cliquer sur le OK dans la boîte de dialogue qui apparaît pour accepter le certificat
- taper votre numéro d'étudiant
- cliquer ensuite sur le bouton Envoyer
- vérifier que votre adresse électronique est correcte

Le service informatique vous envoie un message comprenant votre login et votre mot de passe personnel et unique. Vous pourrez alors vous connecter au wifi de l'école. Cette procédure n'est pas nécessaire pour consulter le site de l'école qui est directement accessible en wifi.

Pour se connecter au réseau wifi = ENSAPLV-WIFI

Se rendre sur le site de l'école, rubrique : Actualités en pratique Wifi



ANNUAIRE GÉNÉRAL DE L'ENSAPLV

Les numéros de téléphones se composent de la façon suivante :
01 44 65 + 4 chiffres (Ces 4 derniers chiffres correspondent au poste de votre correspondant).

ACCUEIL : 01 44 65 23 00

Kassimi BABA MEITE : 01 44 65 23 00

André BAPIN : 01 44 65 23 00

Hammar DJENHIA : 01 44 65 23 00

Patricia FRED : 01 44 65 23 00

Francis GORAIN : 01 44 65 23 00

Guglielmo MAZZOCHI : 01 44 65 23 00

Laurent SONNEVILLE : 01 44 65 23 00

David TENREIRO : 01 44 65 23 00

DIRECTION

Bertrand LEMOINE, Directeur : 01 44 65 23 26

Sandrine SARTORI, Directrice adjointe : 01 44 65 23 24

Danielle BOULARD, Assistante de direction : 01 44 65 23 26

CA

Pascal BRAHIMI, Secrétariat : 01 44 65 23.78

MISSION CULTURE ET COMMUNICATION

Dominique DOCKES, Action culturelle : 01 44 65 23 71

Gilles ENRIQUEZ, Chargé de com et webmestre : 01 44 65 23.70

MISSION DÉVELOPPEMENT ET PROSPECTIVE

Nathalie GUERROIS : 0144 65 23 22

Frédérique GOBET, Secrétariat informatique : 01 44 65 23 83

MISSION RELATION ENSEIGNANTS

Chantal ROGER : 01 44 54 23 14

SERVICE DE LA PÉDAGOGIE ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Catherine COMET, Responsable : 01 44 65 23 12

Cycle Licence

Julie THEVENOT : 0144 65 23 02

Céline PROTAT TEGGUER : 01 44 65 23 15

Chantal ROGER : 01 44 54 23 14

Cycle Master

Annie BELLESELVE : 01 44 65 23.17

Marie-Odile BOURDIN : 01 44 65 23 35

Agnès MIRANDEL : 01 44 65 23 18

Validation des Acquis, concours, pré-inscription des étrangers

Soraya GHALEH MARZBAN : 01 44 65 23 16

Post-Diplôme

Nicole AJARRAI, DPEA, DSA, Doctorants : 01 44 65 23 45

Bourses

Danielle BOULARD, Bourses d'études : 01 44 65 23 26

Observatoire des débouchés

Monique DANIAUD : 01 44 65 23 21

SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Danielle HUGUES, Responsable : 01 44 65 23 19

Martine PROVOOST, Relations internationales : 01 44 65 23 27

Nicole VIDEMENT, Relations internationales : 01 44 65 23 20

SERVICE FINANCIER ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Marlène GORGE, Responsable : 01 44 65 23 06

Brigitte SEKNAGI, Gestion des missions : 01 44 65 23.03

Morgane STEIMETZ, Commandes, factures : 01 44 65 23.07

AGENCE COMPTABLE

Alice DJAKOVITCH, Agent comptable : 01 44 65 23 29

Cécile FRANCIN : 01 44 65 23 04

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Maryline KURTZ, Responsable : 01 44 65 23 11

Nicole FOUQUET, Gestion payes : 01 44 65 23 09

Marie-Elisabeth GIRARD, Retraite Formation : 01 44 65 23 08

Madely LABANSINE, Bureau du personnel : 01 44 65 23 05

Zohra NACEUR, Validation des services : 01 44 65 23 39

Laurence RICOU, Vacations : 01 44 65 23 38

SERVICE INFORMATIQUE : 01 40 05 56 46

Claude LEBRUN, Responsable : 01 40 05 56 45

Patrick BOTTIER, Service informatique : 01 40 05 56 44

Sunny JEAN-LOUIS, Informatique maintenance : 01 44 65 23 81

Barmak LAHIJI, Libre service informatique : 01 40 05 56 50

Bernard PELTIER, Service informatique : 01 40 05 56 42

Sylvain VOGNIN, Informatique maintenance : 01 44 65 23 81

SERVICE GÉNÉRAUX ET DES MOYENS

Philippe BOURDIER, Responsable : 01 44 65 23 10

ATELIER DE MAINTENANCE

Jean-Pierre BRAS : 01 44 65 23 46

Marc FAYOLLE DE MANS : 01 44 65 23 46

MAGASIN

Nicolas LESUEUR, Magasin / courrier : 01 44 65 23 43

REPROGRAPHIE

René STEIMETZ, Atelier d'imprimerie : 01 44 65 23 42

MÉDIATHÈQUE

Rosine COHU, Bibliothèque/ Coordination : 01 44 65 23 30

Laurence BIZIEN, Bibliothèque/ Coordination : 01 44 65 23 31

Christiane BORIE, Bibliothèque : 01 44 65 23 30

Vazoumana MEITE, Bibliothèque : 01 44 65 23 31

Didier TOURADE, Documentation/ Coordination : 01 44 65 23 36

Sylviane CEDIA, Documentation : 01 44 65 23 37

Catherine BOURGUET, Diathèque - vidéothèque : 01 44 65 23 34

PÔLE IMAGE

Hervé JEZEQUEL, Atelier photo : 01 44 65 23 40

Jean-Luc POUPAS, Audio-visuel/Coordination : 01 44 65 23 47

Alain CHALU, Audio-visuel : 01 44 65 23 47

Marcelo MENDOZA, Audio-visuel : 01 44 65 23 47

Frédéric DURAND, Atelier maquette/Coordination : 01 44 65 23 44

RECHERCHE

Laboratoires Jaurès, Standard : 01 53 72 84 50

Christiane MONSONEGO, Secrétariat : 01 44 65 23 75

Michael FENKER, ingénieur de recherche : 01 53 72 84 63

Isabelle GRUDET, ingénieur de recherche : 01 53 72 84 61

François GUENA, Labo Ariam - Larea : 01 53 72 84 70

Thérèse EVETTE, Labo LET : 01 53 72 84 65

Jean-Pierre LE DANTEC, Labo AMP : 01 53 72 84 75

Alessia De BIASE, Labo LAA : 01 53 72 84 72

ÉDITIONS DE LA VILLETTE

Marc BEDARIDA, Directeur éditorial : 01 44 65 23 58

Brankica RADIC, Gestion : 01 44 65 23 59

Esther GAUTIER, Assistante d'éditions : 01 44 65 23 58

CENTRES DE RESSOURCES

LAMU, Guillaume BILLAUX : 01 44 65 23 60

Centre Sud, Agnes DEBOULET : 01 42 09 71 25

ASSOCIATIONS

La Villette étudiante: 01 44 65 23 73

Cafétéria - K-Fête : 01 44 65 23 72

Passerelle V/junior Entreprise : 01 44 65 23 32

Coopérative étudiante : 01 44 65 23 74

Architecture et développement : 01 42 09 69 73
Didattica : 01 44 65 23 65

GEORGIATECH INSTITUTE (ATLANTA)

Ania VALERO, Secrétariat : 01 40 36 32 57